



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 16 MAI 2022

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Pierre PLAGNARD, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Sébastien DULERMO (qui a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste GARDES) et Mme Maud LELIÈVRE (qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN).

Est partie en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 19h20) qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAGNARD.

Est revenue en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (retour à 20h15).

Madame la Maire ouvre la séance par le pré-conseil qui permet à des habitants de s'adresser directement au conseil d'arrondissement. Elle salue deux jeunes ambassadeurs du 9^e arrondissement au Conseil parisien de la jeunesse à qui elle a demandé d'être présents pour voir le cœur de la démocratie battre au sein de la mairie. Deux questions sont à l'ordre du jour du pré-conseil et il est prévu 15 minutes maximum d'échange par question.

Madame la Maire donne la parole pour cette première question relative à la diminution de la place de la voiture à Paris et dans le 9^e, à M. Quentin LECLERCQ-DORY auquel elle souhaite la bienvenue ainsi qu'à l'ensemble des habitants présents.

M. Quentin LECLERCQ-DORY remercie Madame la Maire de permettre cette expression démocratique un peu nouvelle. M. Quentin LECLERCQ-DORY est un nouvel habitant du 9^e arrondissement. Il vient du 17^e, est parisien depuis une douzaine d'années et cycliste depuis 2 ans. Il a la particularité d'être cadre dans une entreprise du secteur de l'automobile.

.../...

Il est en train de déménager dans le 9^e et parcourt les rues du 9^e plus que d'habitude. Cela lui donne le sentiment d'un arrondissement central de Paris dans lequel la voiture a encore beaucoup de place, parfois au détriment des autres types de mobilité active, comme les piétons ou les cyclistes. Il a été étonné, par exemple, de voir que dans certaines rues comme la rue des Martyrs, malgré quelques premières restrictions de circulation, il y a encore beaucoup de véhicules qui y circulent, notamment les voitures, alors même que souvent les piétons ont du mal à tenir sur les trottoirs. Par ailleurs, il a fait l'expérience de la difficulté du parking à vélo. N'ayant pas d'équipement dans son nouveau logement, il a essayé de trouver une place dans le parking Montholon qui est un parking automobile mais qui commence à donner une place aux vélos, une dizaine de vélos. Pour avoir plus de places, il faut se mettre sur liste d'attente. Le parking sécurisé est un élément important quand on veut développer la place du vélo dans la ville. Sa question est : que peut faire la Mairie du 9^e pour développer l'usage des mobilités douces et notamment réduire la place occupée par la voiture afin de réduire la pollution sonore et atmosphérique, encourager le passage aux mobilités douces et par conséquent, améliorer la santé de ses habitants ?

Madame la Maire ajoute : améliorer le cadre de vie tout court, ce que la municipalité s'emploie à faire depuis 2014. Elle répond à son interlocuteur qu'il est la preuve, puisqu'il travaille dans l'industrie automobile, que dans une même journée, un Parisien peut être à la fois piéton, cycliste, automobiliste, cyclomotoriste, usager de transport en commun et parfois usager de trottinette. Elle laisse la parole sur cette question stratégique à M. GARDES, adjoint en charge de l'espace public.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie Madame la Maire et M. LECLERCQ-DORY de sa question qui est une question centrale pour l'arrondissement mais aussi à l'échelle de Paris, et on pourrait y associer toutes les grandes métropoles qui sont confrontées à ces sujets de mobilité et à la transition écologique maintenant entamée et qui fait consensus dans la société, et notamment au sein de la majorité.

M. Jean-Baptiste GARDES, va, en essayant d'être synthétique parce que beaucoup d'actions ont été menées à la Mairie du 9^e depuis 2014, redonner le cadre des actions destinées à répondre à cette problématique de fluidité des déplacements pour les piétons et les cyclistes et pour trouver un mix avec la voiture qui soit beaucoup plus équilibré que ce que Paris a connu ces dernières décennies. Donc libérer de l'espace pour les piétons sur les trottoirs tout en favorisant la pratique cyclable en tant que mode de déplacement durable. La Mairie du 9^e a, depuis 2014, pris un certain nombre de mesures : l'aménagement de voies cyclables, la limitation de la vitesse à 30 km/h, la création de zones de rencontre et d'aires piétonnes. On a cité la rue des Martyrs, par exemple, qui est piétonnisée le samedi et le dimanche. Ce n'était pas le cas avant cette première mandature. Une nouvelle étape est en passe d'être franchie avec les importants chantiers lancés récemment rue d'Amsterdam, rue La Fayette et, cet été, le même chantier commencera sur les grands boulevards pour créer des pistes cyclables sécurisées sur la chaussée et libérer ainsi les trottoirs puisque, sur certains trottoirs de ces axes, les pistes cyclables montent et descendent, ce qui crée de la confusion pour tout le monde, à la fois piétons, vélos et voitures. Plus de sécurité pour les piétons et un meilleur partage de l'espace public entre tous est vraiment l'objectif premier dans tous ces projets.

Les élus attendent l'élaboration d'un code de la rue par la Ville de Paris qui a été annoncé plusieurs fois mais qui, aujourd'hui, reste un vœu pieux. La marche demeure néanmoins le principal mode de déplacement dans la capitale : 4 millions de déplacements par jour et un déplacement sur deux selon l'Atelier parisien d'urbanisme. Les piétons sont les plus fragiles des usagers de l'espace public. Les nombreux chantiers et aménagements engagés à Paris ces dernières années ont parfois réduit la lisibilité et l'accessibilité de l'espace public pour les usagers. La sécurité des piétons doit rester une priorité absolue et Madame la Maire l'a encore souligné ces derniers jours. Si la crise sanitaire a été un véritable accélérateur en faveur de la pratique du vélo à Paris, le Conseil municipal du 9^e n'a pas attendu cette crise sanitaire et, depuis 2015, améliore les pistes cyclables afin d'encourager la pratique du vélo à travers de nouveaux itinéraires plus directs et sécurisés, dans une démarche de concertation en lien avec les riverains et les commerçants qui font vivre les rues dans cet arrondissement qui est très central comme cela a été rappelé.

Ce plan s'est concrétisé avec le passage en zone 30 d'une majeure partie du 9^e, avec un rythme et un cadencement soutenus. Les élus veillent, dans les échanges avec les services, à limiter les délais de l'administration de la mairie centrale et à lever les écueils qui sont parfois opposés, parfois légitimes, parfois relevant d'une inertie administrative. On connaît le principe, il s'accompagne d'élargissements de trottoir, d'un marquage au sol et d'une séparation physique pour la circulation des cyclistes et de la création de zones de stationnement vélos, les fameux arceaux vélo, qui ont été démultipliés dans l'arrondissement dans toutes les rues passées en zone 30.

Dans cet esprit, la Mairie du 9^e a généralisé les sas vélos aux carrefours avec les arceaux vélo afin de permettre l'inter-visibilité entre voitures sur la chaussée et les piétons qui se présentent sur le passage piétons. Récemment, on a souhaité réviser le fonctionnement du dispositif « Paris Respire » dans le quartier Martyrs-Milton. On a mis en place une rue école devant l'école de la rue Milton. Les services de la voirie étudieront pour le reste de la semaine le fait que le quartier Martyrs soit piéton le samedi et le dimanche. Les modifications apportées, tant d'un point de vue réglementaire qu'au niveau de la signalétique verticale et horizontale, sécuriseront la zone suite à une alerte émise auprès de la Direction de l'urbanisme et de la Mission vélo sur le fait que le partage de la rue des Martyrs n'était pas adapté aujourd'hui et que les piétons, qui sont très nombreux dans cette rue commerçante le samedi et le dimanche, étaient exposés à un danger avec des vélos parfois descendant très vite et des scooters qui continuent à trop fréquemment utiliser la voie. De plus, Madame la Maire a donné à la nouvelle police municipale comme mission première de renforcer les contrôles auprès des usagers de la route - vélos, trottinettes et scooters - pour renforcer la sécurité de tous. C'est une action qui est suivie quotidiennement par Mme Adeline GUILLEMAIN en charge de ces sujets.

Enfin, pour former dès le plus jeune âge à la sécurité routière et à la pratique cycliste, on a mis en place un permis vélo de la même façon qu'on avait mis en place un permis piéton pour les classes de CE2. Ces actions sont organisées dans la cour de la mairie et permettent dès le plus jeune âge aux habitants du 9^e de se sensibiliser, et à leurs parents, par la suite de façon indirecte, de se sensibiliser aux sujets d'utilisation de l'espace public.

On a parlé de l'aménagement des rues La Fayette et du boulevard Haussmann avec des pistes cyclables qui vont être pérennes, et on a déjà évoqué dans ce conseil d'arrondissement les travaux menés et l'esprit dans lequel ils ont été faits. Ces travaux sont en cours rue La Fayette. Ils occasionnent un bouleversement des flux aux abords de cet axe majeur du 9^e, mais les travaux, d'ici l'été, vont aboutir. Ils ont bien pour objectif de réduire le côté accidentogène de ce qui existait avec la coronapiste provisoire et de créer un espace sécurisé pour les vélos mais aussi un trottoir qui sera désormais réservé aux piétons. Cette piste directionnelle s'étalera entre la rue de la Chaussée d'Antin et le boulevard Magenta.

Fin 2022 commenceront également les travaux de réaménagement et de végétalisation de la rue de Clichy, un axe très passant et qui fait écho à ce qui a été évoqué en parlant de la place de la voiture encore assez présente dans cet arrondissement très central. Les rues Blanche et de Clichy sont connues pour un trafic assez soutenu. On a réaménagé la rue Blanche avec un élargissement des trottoirs, les travaux rue de Clichy vont enfin voir le jour cette année. Des études sont actuellement en cours, à la demande des élus, pour équiper la piste cyclable qui va prendre place rue de Clichy d'un séparateur dans le sens montant afin qu'elle soit parfaitement utilisable en toute sécurité par les cyclistes. Tout cela est fait évidemment en concertation avec les associations de cyclistes, notamment « Paris en selle » avec qui on a des rapports très fréquents.

Enfin, sur la question du stationnement, on a parlé des arceaux vélos dans les réaménagements et on veille aussi pour tout nouvel aménagement, tout nouveau projet d'urbanisme dans l'arrondissement, que ce soit un projet neuf ou une réhabilitation d'immeuble que soient insérés des locaux à vélo. C'est un travail qui se fait pas à pas puisqu'il y a assez peu de chantiers neufs ou même de réhabilitations dans l'arrondissement, c'est un arrondissement historique. On veille à ce que, petit à petit, les promoteurs qui s'engagent sur l'arrondissement, prennent en compte cette dimension. Enfin, les élus n'ont pas d'actions directes à exercer sur les parkings privés qui aujourd'hui laissent la part belle à la voiture plutôt qu'au vélo. Ce sont des évolutions qui se mettront en place avec l'évolution des mentalités. Les élus sont pleinement mobilisés sur ces sujets de mobilité dans l'intérêt des Parisiens.

Madame la Maire ajoute qu'il faut continuer et ne pas relâcher l'effort. Autre aspect, le 9^e n'est pas une île déserte ni une république indépendante. On est dans un bassin de 2 millions d'habitants, 12 millions de Franciliens si on considère la Région Île-de-France interconnectée. C'est vrai que tous les efforts qu'on a pu faire depuis 2014, qui sont notables - la végétalisation, la place du vélo - tendent à faire en sorte que toutes ces mobilités puissent coexister. Il s'agit d'abord de réguler l'espace public, mais il est difficile de le faire à l'échelle du 9^e qui est un arrondissement extrêmement dense. Force est de constater que quand une décision est prise dans un arrondissement limitrophe, il faudrait avoir une stratégie globale et que cette décision n'impacte pas les arrondissements autour.

Madame la Maire se déclare extrêmement inquiète, sans avoir encore toutes les garanties de la zone à trafic limité des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements. Elle comprend que le projet dans les 5^e, 6^e et 7^e est abandonné.

Il est hors de question de subir les reports de circulation parce que tous les efforts qu'on peut faire à l'échelle de l'arrondissement seraient évidemment amenuisés et contraints par ces décisions. On parlait de la rue de Clichy tout à l'heure. Pourquoi a-t-on mis tant de temps pour que la rue de Clichy soit enfin transformée au deuxième semestre 2022 ? Parce qu'il fallait travailler sur le flux de circulation qui arrive rue de Clichy. Combien de fois a-t-on essayé de travailler sur la rue Mogador à l'entrée du 9^e ? Madame la Maire rappelle que sa première décision en 2014 était de dire que les cars de touristes ne passent plus rue Mogador parce que c'est une rue trop étroite. Évidemment, le COVID est passé par là et le tourisme sud asiatique et le tourisme de masse en ont pris un coup. Mais c'était une topographie beaucoup trop étroite entre la rue Mogador et la rue de Clichy qui ne pouvait plus absorber autant de flux de circulation. On a essayé de mettre un sens interdit sur la rue Mogador qui, malheureusement, n'a pas été respecté parce qu'elle n'avait pas les pouvoirs de police ou de la DPSP de l'époque. Mais l'idée a été de faire en sorte que de 13 000 véhicules jour rue de Clichy, on passe tant bien que mal à 7 000 véhicules jour, ce qui est encore beaucoup. La méthode est de dire : « On va essayer de faire en sorte de ne pas provoquer des reports de circulation dans les autres rues, y compris des rues qui ne sont pas dans le 9^e ». Le bonheur des uns ne fait pas le malheur des autres. Mais il faut avoir une vision globale bien au-delà du périphérique. La compétence routière est à la Ville de Paris. Il faut arriver à trouver le juste équilibre. Quand on prend une décision à un endroit, on n'en fait pas subir les reports à un autre, parce que c'est un enjeu de santé publique et de sécurité routière. Donc oui, on partage cette préoccupation. Oui, on essaie, avec nos moyens, de faire en sorte d'avoir sur la rue de Clichy, qui est un aménagement très attendu et sur lequel on a beaucoup travaillé - et on se réjouit qu'au deuxième semestre 2022 on y arrive, parce qu'on a travaillé sur Mogador et tout le quartier Joubert-Victoire pour limiter le flux de transit - une rue beaucoup plus agréable avec des trottoirs plus larges et une piste cyclable, en tenant compte de la topographie ascendante car on est dans le bas Montmartre, ce qui crée aussi des difficultés en termes de circulation et de pollution qui sont importantes. Il n'y a pas de solution toute faite et il faut s'adapter à chaque situation.

M. Guillaume COT veut prendre brièvement la parole pour « compléter l'excellente réponse de M. Jean-Baptiste GARDES ». La question était : « Que peut faire la Mairie du 9^e pour améliorer les mobilités ? » Réponse institutionnelle très fondamentale : pas grand-chose en fait, parce que, à Paris, les mairies d'arrondissement ne sont pas des mairies de plein exercice. La plupart des compétences relèvent de la mairie centrale. Ce qui donne lieu à des exercices parfois un peu étranges, c'est-à-dire que les mairies d'arrondissement, quelles qu'elles soient, ont tendance à considérer que ce qui est bien en fait, c'est la mairie d'arrondissement qui l'a fait. En l'occurrence une grande majorité des mesures dont a parlé M. Jean-Baptiste GARDES, viennent de la mairie centrale, de la Maire de Paris et de ses adjoints, que ce soit les rues aux écoles, que ce soit les 30 km/h, etc. C'est la particularité institutionnelle parisienne qui veut que, comme la mairie d'arrondissement n'est pas une mairie de plein exercice, elle peut demander à la mairie centrale des actions. Elle peut aussi s'opposer à ces actions. Elle peut accompagner la mairie centrale. La mairie d'arrondissement, elle-même, ne peut pas faire grand-chose. Elle ne prend pas de décrets, d'arrêtés, etc.

Madame la Maire remercie M. COT, pour sa contribution. Elle lui propose de passer une journée avec elle pour voir comment travaille une mairie d'arrondissement avec les services centraux. Elle pousse des projets, c'est sa marque de fabrique depuis 2014. On a travaillé sur le 5 rue Milton et sur la globalité avec la rue de la Tour d'Auvergne, pour essayer d'apaiser ce quartier. On va apaiser aussi le quartier du Faubourg Montmartre qui est un quartier très, très dense, avec des rues assez étroites.

M. Quentin LECLERCQ-DORY remercie pour ces réponses et avoue se préoccuper assez peu de : est-ce que c'est la mairie d'arrondissement ou locale ? Du moment qu'on avance sur le sujet, finalement, c'est ce qui lui importe en tant que citoyen de cette ville. Il a noté quelques réponses sur deux, trois éléments sur les parkings privés. On ne peut pas leur exiger des choses, mais il pense que la mairie d'arrondissement a un pouvoir d'influence qu'elle peut exercer pour encourager à aller négocier une place ou deux dans chacun des parkings privés du 9^e. Ça lui semble être quelque chose de faisable.

Madame la Maire explique que, depuis 2017, quand on est sur un permis de construire avec une entreprise, on exige le local vélos et le local pour d'autres mobilités, évidemment autres que la voiture. Lorsqu'il y a des parkings, on donne de la place aux deux-roues motorisés. Effectivement, petit à petit, on arrive par certains leviers à ajouter des parkings. Sur les parkings qui dépendent de la Ville de Paris, les choses vont se faire assez naturellement, c'est le sens de l'histoire.

M. Quentin LECLERCQ-DORY estime qu'on peut l'encourager. Au sujet des piétons, dans une logique de développement durable, on remplace rarement la voiture par la marche à pied, puisqu'on prend rarement la voiture pour aller au bout de la rue ou à 1 km. Donc si on veut s'améliorer sur ces sujets-là, c'est plus le vélo ou les transports en commun qu'il faut encourager pour décourager ou, en tout cas, faire basculer les gens qui viennent en voiture aujourd'hui vers d'autres types de transport. Sur la sécurité des piétons, c'est souvent un argument qu'on oppose, parce qu'on voit bien que c'est irritant pour les habitants parisiens, en ce moment, avec l'explosion des vélos qui ne sont pas toujours aussi citoyens qu'on le voudrait. En revanche, si on s'attache à regarder les chiffres d'accidentologie, il faut quand même reconnaître qu'on a très peu de décès ou de victimes graves avec les vélos. C'est certes irritant, mais c'est quand même la voiture qui, aujourd'hui, à Paris, génère plus de 80 % des accidents. Donc il est d'accord avec la protection des piétons qui est importante, mais ça ne doit pas être la première priorité ou le premier sujet, dans la mesure où cette sécurité-là, elle ne s'est pas beaucoup dégradée ces derniers temps, même s'il y a plus d'irritants. Si on regarde les accidents, c'est bien la voiture aujourd'hui qui tue le plus à Paris. Si on doit combattre quelque chose, c'est réduire d'avantage la place de la voiture pour encourager celle des vélos, qui permet de basculer d'un type de mobilité à l'autre, parce qu'effectivement, il pense que les piétons remplacent peu les voitures aujourd'hui.

Madame la Maire lui explique que c'est un problème extrêmement complexe. Il faut que chacun trouve sa place. Les personnes qui ont pu succomber, ce sont des victimes de trop et malheureusement, dans le 9^e arrondissement, on a des exemples extrêmement douloureux. Mais il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport.

Il faut qu'on arrive à trouver comment réguler l'espace public, et que chacun se sente libre d'utiliser le mode de transport qu'il souhaite, non polluant bien sûr puisque là, c'est une question de santé publique, mais il faut que chacun arrive à trouver sa place. Madame la Maire remercie M. LECLERCQ-DORY d'avoir posé cette question et laisse la parole à Mme Pascale JOINVILLE et à M. Michel ANDRÉ. On part dans le nord de l'arrondissement, sur le boulevard de Clichy, que le 9^e partage avec le 18^e arrondissement, mais un trottoir est dans le 9^e entre la place de Clichy et la rue des Martyrs.

M. Michel ANDRÉ explique rencontrer des problèmes d'individus qui, chaque soir, envahissent le terre-plein du boulevard de Clichy. Il y a quelques années, les riverains ont contacté la Mairie du 18^e. Un conseiller municipal était venu mais rien ne s'est passé. Chaque soir, ils ont à faire face à des problèmes incommensurables avec une faune devant chez eux. Pour reprendre le discours de Madame la Maire, il y a quelques minutes, qui invitait à vivre une journée de maire, M. Michel ANDRÉ l'invite à venir au 37 boulevard de Clichy pour voir les nuisances qui sont les leurs au quotidien. Ça commence à 18h jusqu'à 7h, 8h du matin, jusqu'à ce que les gens qui s'occupent des poubelles viennent pour nettoyer. D'ailleurs, quand on voit le nombre de personnes qui sont là, c'est invraisemblable. Quelquefois, ils sont 6 ou 7. On laisse des détritrus partout. Ce sont des bruits et de la musique toute la nuit. Encore aujourd'hui, les femmes déféquaient carrément devant les portes et devant leurs propres fenêtres. Bref, les riverains sont excédés et ont dépassé le stade de l'irritation, ils n'en peuvent plus. Ils sont parisiens depuis fort longtemps, dans le 9^e depuis 12 années, ils ont de beaux appartements, mais c'est mal fréquenté, ils n'en peuvent plus ! On a vu depuis quelques jours des maîtres-chiens mais ils sont là une heure, deux heures. Rien ne se passe. Que fait la mairie pour arrêter cette horde sauvage qui vient toutes les nuits ?

Mme Pascale JOINVILLE ajoute qu'elle a eu un problème et qu'il a fallu appeler SOS Médecins. Il a fallu descendre, parce que, de toute façon, la porte est toujours fermée la nuit. Le médecin a dit : « Dépêchez-vous de descendre parce que moi, je pars. » Elle poursuit : « *Nous sommes habitants du 9^e. Nous sommes administrés donc par le 9^e. Nous vous demandons vraiment de faire quelque chose pour nous.* ».

Madame la Maire répond qu'elle ne renverra pas le sujet dans le 18^e en disant : « Ce n'est pas chez nous ». Elle connaît les difficultés du boulevard et du terre-plein et sait ce que les riverains ont vécu dans la nuit de vendredi à samedi avec une bagarre qui a mal tourné et qui a donné lieu à un homicide. Mais ce n'est pas le Far West, c'est un quartier qui a une forte densité d'établissements de nuit et de bars. Madame la Maire laisse la parole à son adjointe, Mme Adeline GUILLEMAIN, pour apporter quelques éléments de réponse, car elle craint de ne pouvoir s'arrêter si on la lance sur ce sujet.

Mme Adeline GUILLEMAIN remercie pour cette question qui a retenu son attention. Elle y est très sensible car elle était elle-même habitante du boulevard il y a encore quelques années. Le terre-plein central concentre en effet un nombre de problèmes en termes de tranquillité, de sécurité et de salubrité publique pour les habitants du quartier. Effectivement, des personnes marginalisées se réunissent surtout la nuit. Le problème s'amplifie quand les heures passent : consommation d'alcool, produits stupéfiants, musique amplifiée.

Ce secteur fait l'objet de nombreux signalements de riverains et tous les signalements reçus sont systématiquement remontés au commissariat central du 9^e et à la police municipale qui, maintenant, est en place depuis le mois de janvier. On a demandé que des actions soient menées avec le commissariat du 18^e car c'est aussi le problème de cet espace qui est entre deux arrondissements et le terre-plein central normalement dépend du 18^e. Donc c'est la priorité du commissariat du 18^e.

Madame la Maire précise que si des actes sont commis en présence de policiers du 9^e arrondissement, ils ont toute latitude pour intervenir.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme qu'ils n'attendent pas que les policiers du 18^e interviennent. Des passages quotidiens sont effectués par des équipages, que ce soit à pied ou en véhicule.

M. Michel ANDRÉ enchérit : « *C'est la nuit que nous les attendons* ».

Mme Adeline GUILLEMAIN explique que les élus ont demandé à renforcer la présence sur le boulevard pour verbaliser toutes les actions délictuelles. Mais c'est vrai que, compte tenu du grand nombre d'individus qui posent des problèmes, c'est compliqué pour les forces de l'ordre. Elle tient à faire savoir que l'arrêté préfectoral du 11 juin 2020 interdit la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public de 16h à 7h du matin et la vente à emporter de 21h à 7h dans certaines voies. Pour le 9^e, deux secteurs sont concernés qui incluent le périmètre boulevard de Clichy, Marguerite de Rochechouart, Faubourg Poissonnière, avenue Trudaine, Victor Massé, Pigalle et rue Blanche.

Madame la Maire ajoute que cet arrêté va être élargi à la place Turgot et pourrait descendre la rue Marguerite de Rochechouart, la rue Rodier, la rue Condorcet, et va donner aux policiers les moyens d'agir.

Mme Adeline GUILLEMAIN poursuit que cette interdiction a déjà été étendue à la rue des Martyrs, à la place Lino Ventura, et effectivement, cette année à la place Turgot. Les épiceries situées dans ce quartier qui vendent de l'alcool toute la nuit sont clairement dans l'illégalité. On fait intervenir la police et on leur demande d'aller constater ces points de vente. Mais encore faut-il qu'ils prennent les gens en flagrant délit d'achat d'alcool.

M. Michel ANDRÉ demande : « *Si c'est de l'illégalité, pourquoi ne pas les fermer tout simplement ?* ».

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que deux épiceries du boulevard de Clichy ont été verbalisées et contrôlées : le supermarket du 33 boulevard de Clichy pour des ouvertures irrégulières en dehors des heures permises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et en plus des fermetures administratives de trois semaines. L'épicerie supermarket du 75 boulevard de Clichy a également été verbalisée pour vente illicite de protoxyde d'azote constatée par les douanes. S'ensuivent des fermetures administratives. Les actions sont en cours et les enquêtes aussi.

M. Michel ANDRÉ signale qu'un point pourrait aider également. Ce serait la suppression des bancs. Le banc constitue l'aimant qui fait que les gens se rassemblent. Dans la journée, les gens ne se feraient pas un souci de ne pas avoir les bancs. Il y a des endroits, boulevard de Clichy, où les bancs ont été supprimés, et il n'y a plus personne. Pourquoi conserver ces bancs côté terre-plein ? Mais il n'y a pas que le terre-plein.

Madame la Maire propose d'en parler avec le 18^e. Néanmoins, peut-être y-a-t-il des assises individuelles pour permettre aux personnes âgées de s'asseoir ?

M. Michel ANDRÉ répond que c'est très minoritaire. C'est un prétexte pour les conserver. C'est un lieu où les gens s'agglutinent toute la nuit. Sans banc, ils ne sont plus ensemble.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique qu'elle va contacter la Mairie du 18^e et son homologue en charge de la sécurité pour monter des actions ou même un projet en concertation avec les habitants sur le terre-plein central, mais qui, encore une fois, ne dépend pas du 9^e sur la propreté et sur la sécurité. On a tout à fait conscience du problème, mais à part de 8h à 9h, le boulevard n'est pas trop désagréable.

M. Michel ANDRÉ poursuit : « *Oui, mais nous, on n'en peut plus* » et demande « *Quid également du Folies Pigalle (...) là, c'est dans le 9^e, pas dans le 18^e* ».

Madame la Maire répond que la place Pigalle va être totalement rénovée. Les travaux d'aménagement vont démarrer au deuxième semestre 2022 pour que cette place soit beaucoup plus sécurisée et beaucoup plus agréable. Effectivement, il y a la question du Folies Pigalle qui, aujourd'hui, est en vente, vente que Madame la Maire suit de très, très près pour obtenir que ce lieu soit toujours dédié à la culture, à la vraie culture. La place Pigalle n'est pas une place anodine. Elle espère pouvoir régler ce dossier dans les semaines qui viennent. Mais comme l'a dit Mme Adeline GUILLEMAIN : « Cette population n'arrive pas totalement par hasard ». Parce qu'il y a une concentration d'établissements plus ou moins fréquentables. Avec les services de police on va prendre le problème à la racine. Au sujet des bancs, effectivement, certains avaient été enlevés car cela peut être une source de nuisances. Il faut voir comment on peut essayer de concilier l'ensemble des besoins et des attentes du public, des habitants ou des touristes. C'est un bel endroit avec une histoire très riche, donc il faut continuer à être extrêmement vigilant, intervenir auprès du Préfet. On va y arriver.

À M. Michel ANDRÉ qui demande si on peut avoir des réunions de suivi régulières sur ce sujet, Madame la Maire répond affirmativement.

Mme Adeline GUILLEMAIN propose de se revoir prochainement pour ce sujet, peut-être avec ses homologues du 18^e arrondissement. On a aussi maintenant la police municipale qui va être plus présente dans ce secteur en soirée puisqu'ils ont des horaires plus tardifs. Il faut qu'ils puissent travailler et se coordonner avec la Police nationale.

Madame la Maire ajoute que, ces dernières années, la préfecture de Police a mis en place à sa demande, côté 9^e, une brigade territoriale de contact entre la place de Clichy et Barbès-Rochechouart entre 16h et 2h du matin. Avant, on appelait ça les ilotiers. C'est une brigade dédiée sur la portion entre la place de Clichy - Anvers avec la question de la place Adolph Max où on a aussi beaucoup d'établissements et beaucoup de fréquentation. Ce n'est peut-être pas assez parce que, si le problème est posé le soir, c'est que cela ne suffit pas. Donc, il faut qu'on continue à être extrêmement dur avec les pouvoirs publics pour obtenir toujours davantage de moyens pour assurer la tranquillité publique.

Mme JOINVILLE expose : *« La police municipale, une fois, je l'avais vue, au 37 boulevard de Clichy. Je leur avais posé la question du bruit. Ils m'avaient dit : Mais écoutez, c'est comme ça. Il faut bien que les gens s'expriment. Je dis : Écoutez, c'est là... Je pense que vous n'avez pas tout à fait compris ce qui se passe. Donc il faudrait peut-être aussi les briefer. C'est peut-être des gens qui arrivaient, je n'en sais rien, qui étaient en formation. Mais avoir une réponse comme ça, vraiment, ce n'est pas possible. »*.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme qu'ils étaient en formation mais Madame la Maire juge la réponse maladroite. Ils ne répondent pas tous comme ça. Et elle poursuit que le problème que soulèvent Mme JOINVILLE et M. Michel ANDRÉ relève de la Police nationale.

M. Michel ANDRÉ conclut que les deux possibilités qui s'offrent tout de suite et qui régleraient le problème local sont un, les maîtres-chiens - il assure que l'autre jour, il y avait trois maîtres-chiens devant chez lui et pas de problème, ils partent tout de suite - et deux, les bancs à ôter. Et ça règle le problème.

Madame la Maire juge qu'on ne règle pas le problème. On le reporte quelque part. Donc ce n'est pas non plus la solution et il faut essayer de trouver une solution durable, qu'on ne reporte pas le problème ailleurs. Elle remercie d'avoir soulevé ce sujet.

Madame la Maire informe que le pré-conseil est terminé et ouvre la séance du conseil d'arrondissement du 16 mai. Elle remercie les habitants présents et annonce que pour ceux qui n'ont pas pu poser leurs questions, une réponse sera apportée très rapidement.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme que l'aménagement de la rue La Fayette n'aura rien à avoir avec l'aménagement actuel de la rue de Rivoli où seuls les taxis et les bus peuvent circuler. On a actuellement des emprises de chantier assez impressionnantes qui rendent difficiles la circulation. Le projet est tel qu'il a été présenté et concerté avec les habitants en présence des services de la Mairie de Paris. Le plan final sera conforme à ce qui a été présenté.

Madame la Maire propose de renvoyer le plan. Elle a demandé à la Ville de Paris d'éviter l'effet entonnoir rue La Fayette, surtout avec les travaux qui y sont menés. On se retrouve avec des embouteillages incessants, y compris le soir et le week-end parce que la Ville doit, en amont, à partir de la place de la Concorde dire : « Ne passez pas par la rue La Fayette.

Prenez un itinéraire bis. » Effectivement l'emprise du chantier est extrêmement large. L'idée est : plus de place pour les deux-roues et vélos, et les piétons, parce qu'il faut que les piétons puissent se promener et se balader en toute sécurité.

DÉLIBÉRATION 09.2022.023

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD est désigné comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 16 mai 2022.

DÉLIBÉRATION 09.2020.024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 14 MARS 2022.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2022 est approuvé.

Madame la Maire débute le conseil d'arrondissement par une triste nouvelle : la disparition d'une amie qui était élue au conseil entre 2011 et 2014, une femme formidable qui s'appelle Sophie JERA. Elle était lumineuse et très souriante. Elle a succombé le 15 avril dernier des suites d'une longue maladie. Ses pensées vont, bien sûr, vers Bernard, son époux, ses enfants, Jonathan et Benoît, et ses petits-enfants dont elle s'occupait beaucoup. C'était une femme extrêmement engagée dans le quartier, qui habitait rue de la grange Batelière, une femme extrêmement bienveillante, toujours avec le sourire et avec une philosophie de vie incroyable, même les derniers temps. Après avoir été élue entre 2008 et 2011, elle a voulu poursuivre son engagement au comité de gestion de la caisse des écoles, elle a beaucoup travaillé pour les cantines, beaucoup pour les enfants. Madame la Maire veut ce soir lui rendre un hommage affectueux et particulier et propose de faire une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence

Madame la Maire remercie les habitants du 9^e et les élus de cet hommage et de ce moment de recueillement.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire informe que le square Montholon a réouvert ses portes il y a quelques semaines. Elle remercie les habitants et les familles pour leur patience puisque, pendant de nombreuses semaines, pendant tout l'hiver, des travaux ont été nécessaires. On a dû fermer le square pendant l'hiver pour améliorer la qualité d'accueil de cet espace vert qui est très prisé des parents, des enfants et des habitants du quartier. On essaye par tous les moyens de végétaliser cet arrondissement. On dispose toujours de 5 petits squares dans cet arrondissement extrêmement dense et très beau. On a redessiné le square d'Anvers pour qu'il soit toujours plus accessible à des familles de plus en plus nombreuses.

Cette semaine, toujours vers le square Montholon, sera installée une nouvelle ludothèque qui prendra place rue Rochambeau qui est désormais piétonne mais pas encore complètement réhabilitée (les transformations de la rue Rochambeau, de la rue Mayran et de la rue Pierre Semard ne sont pas encore terminées puisqu'elles feront l'objet d'installation de jardinières). Elle est piétonne depuis maintenant deux ans et une ludothèque viendra s'installer le 19 mai prochain pour les enfants de l'arrondissement.

Dès la mi-juillet commenceront les travaux d'aménagement d'une via ferrata sous le pont de la rue Pierre Semard et les travaux de végétalisation tant attendus de la rue Rochambeau, de la rue Pierre Semard et de la rue Mayran commenceront fin 2023 puisque fin 2022 et 2023 vont être consacrées à la rue de Clichy puis à la place Pigalle.

Plus au nord, la cité Jacques Decour va enfin faire l'objet de travaux de réhabilitation. Un montant de 100 millions d'euros a été voté par le Conseil régional d'Île-de-France, on y travaille depuis plusieurs années. Les travaux de totale restructuration, tant attendus, sont officiellement lancés. Des filets ont été installés sur le beau bâtiment de Jacques Decour il y a quelques semaines. Les travaux commencent et le ravalement complet aura lieu en 2024.

Autre point à signaler dans le cadre de ce conseil d'arrondissement : on a lancé une grande enquête de satisfaction auprès des familles concernant la restauration scolaire comme on s'y était engagé au comité de gestion après cette période COVID où les cantines scolaires sont restées toujours ouvertes, y compris pendant le confinement. Madame la Maire remercie les personnels qui ont assuré dans des conditions extrêmement difficiles l'approvisionnement et la confection des repas. Cette enquête de satisfaction auprès des familles donne de beaux résultats puisque plus de 83 % des familles se disent tout à fait satisfaites du service. Elles saluent à la fois la diversité et la qualité des produits, le recours à plus de végétariens, de bios, de local, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. C'est un bilan très positif. On travaille sur une alternative végétarienne par jour, ce n'est pas encore complètement dans les mœurs puisqu'il y a encore 40 % des familles qui s'y opposent. On va y travailler avec une méthode de concertation et d'ouverture.

Dernier point sur l'agenda, Madame la Maire informe que le week-end prochain est très dense avec le tournoi des écoles qui revient. Tous les enfants des écoles vont se retrouver piscine Drigny, avenue Trudaine, samedi et dimanche prochains. Il y aura la Broc des kids et des enfants dans la cour de la mairie samedi. Elle rappelle que les élections législatives se déroulent le 12 et le 19 juin et que les élus sont tous requis dans les bureaux de vote. La cérémonie commémorative du 18 juin se déroulera le 18 juin à 11h30. Il y aura beaucoup d'autres manifestations. La culture, le lien et la solidarité reprennent leur droit.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN souhaite, un mois et demi après l'ouverture de la nouvelle saison des terrasses estivales, faire un premier bilan d'étape. Depuis le 1^{er} avril, on constate que la grande majorité des commerçants de l'arrondissement respectent le règlement des étalages et terrasses parisiens.

Ils assurent le respect des cheminements piétons et se conforment aux autorisations obtenues. Cependant, comme l'année dernière, on regrette que certains gérants, minoritaires, aient fait le choix de ne pas jouer le jeu en créant des débordements sur les trottoirs, en outrepassant les horaires réglementaires de fermeture à 22h ou en laissant des nuisances sonores se créer sur l'espace public. Dans ce contexte et au regard du nombre de débits de boissons présents dans le 9^e, en particulier dans le nord de l'arrondissement, on a demandé à la division de police municipale de faire de ce sujet une priorité. Ainsi, depuis début avril, 300 terrasses ont été contrôlées, ce qui a donné lieu à plus de 100 procès-verbaux, dont 10 pour nuisances sonores. S'agissant des établissements refusant de se mettre en conformité et générant un nombre de signalements élevé, consigne a été donné d'aller plus loin que de simples PV à 135 euros et d'enclencher des mesures administratives pouvant aller jusqu'à une amende d'un montant de 1 500 euros. Mme Adeline GUILLEMAIN ne manquera pas de tenir pleinement informé le conseil des suites de cette démarche lors du prochain conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les établissements occasionnant des tapages réguliers, elle tient à rappeler aux habitants qu'il reste important, même si cela est chronophage et fastidieux, de continuer à saisir directement la Police nationale, de lui communiquer un numéro et de demander à recevoir un contre-appel de la part du chef d'équipage qui se rend sur place le plus systématiquement possible. En effet, cette procédure permet de demander aux policiers de terrain de venir constater, au sein du domicile, les nuisances et non pas seulement depuis l'espace public. Toujours à ce sujet, Madame la Maire a organisé le 12 mai dernier une réunion en présence des représentants des principaux collectifs de riverains contre le bruit. On a reçu 4 collectifs, Kaspereit, Trudaine, Condorcet et Milton, en présence du commissariat central, des deux commissaires et de la chef de la division de la police municipale afin de faire un point de situation sur les terrasses qui recensent encore le plus grand nombre de doléances. On a demandé que ces établissements soient mis sous surveillance et fassent l'objet d'une vigilance toute particulière dans les prochains jours.

Mme Adeline GUILLEMAIN profite de ce rapport sur la sécurité pour faire part d'un autre sujet qui a retenu l'attention ces dernières semaines : le retour des personnes marginalisées, des vendeurs et des consommateurs de produits stupéfiants au niveau du square Hector Berlioz. En effet, à la demande de l'association des riverains et amis de la place Adolphe Max, les élus se sont rendus sur place le 12 avril dernier, avec Madame la Maire. À cette occasion, ils ont constaté que des individus étaient à nouveau présents dans ce quartier, qu'ils occupaient sans droit ni titre un local commercial situé au rez-de-chaussée du 61 rue de Douai. Lors de ce déplacement, ils ont d'ailleurs constaté qu'il y avait même des fêtes organisées qui généraient de la musique amplifiée dès 9h du matin. Les nuisances sonores et olfactives avec des odeurs de drogue notamment, étaient perceptibles depuis le hall de cet immeuble de logements et de bureaux. Compte tenu de la proximité avec l'école élémentaire du 32 rue de Bruxelles, les élus ont saisi par courrier le préfet de Police afin que ses services accordent la plus grande attention à ce dossier et de la manière la plus rapide possible pour remédier à cette situation particulièrement préoccupante.

Pour conclure cette intervention, Mme Adeline GUILLEMAIN veut revenir sur un sujet déjà abordé lors des précédents conseils d'arrondissement : celui des nuisances générées par l'activité festive de l'hôtel Soho House situé au 45 rue La Bruyère. Malgré les engagements pris par la direction de cet établissement ainsi que par le propriétaire des murs, l'installation d'un mur acoustique, d'un volet déroulant antibruit et la mise en place de filtres à charbon sur les extracteurs d'air, on continue à recevoir beaucoup de doléances de riverains et de la part d'habitants au sujet de ce club privé. Compte tenu de ces éléments, les élus ont demandé une nouvelle réunion de médiation en présence des habitants, des propriétaires et du commissariat puisqu'une réunion de ce type s'était déjà tenue il y a quelques semaines, quelques mois. On espère que cette réunion permettra de trouver des solutions pérennes à ces troubles générés par ce club privé et on reste mobilisé sur ce sujet pour faire respecter la tranquillité des habitants du 9^e et de ce quartier en particulier.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que, comme cela avait été présenté dans le plan propreté, il y a plusieurs conseils d'arrondissement, on met en place de nouvelles actions sur ce qu'on appelle l'enveloppe souple, c'est-à-dire des prestations de prestataires privés qui viennent s'ajouter, et non pas remplacer, les prestations réalisées en régie par les agents de la Ville de Paris. Ce travail est fait en coordination avec la directrice territoriale et ses équipes et se traduit, pour ces dernières semaines, par la mise en place d'un passage supplémentaire sur le plan eau chaude. Le plan eau chaude, ce sont les actions spécifiques sur des souillures particulières de l'espace public, dont la liste est longue, et qui font l'objet de choses qui ne partent pas avec le lavage quotidien. Jusqu'ici, il y avait trois passages par mois : les lundis et les vendredis. Dans l'arrondissement, on a mis en place un passage supplémentaire qui sera réalisé par un prestataire privé sur les endroits particulièrement souillés de l'arrondissement.

Toujours sur ces actions supplémentaires, on a commandé une prestation grilles d'arbre. On voit tous à quoi cela peut correspondre, tant les grilles d'arbre, dans l'arrondissement et plus généralement dans tout Paris, font l'objet d'un état de quasi abandon de la mairie centrale après une suite de renoncements sur leur entretien. Résoudre ce sujet peut s'avérer extrêmement complexe puisqu'il fait intervenir différents services sur des problèmes du quotidien très concrets. On a choisi, pour gagner du temps et sans attendre la coordination des services sur ce point, de mettre en place des prestations qui seront réalisées par un prestataire civil qui est opérationnel depuis le 7 mai. Par ailleurs, ce prestataire fera aussi un nettoyage supplémentaire des espaces diffus place Juliette Drouet ou place Pigalle et rue des Martyrs les samedis et les dimanches avec deux agents toute la journée, et ce, depuis le 7 mai.

Troisième action sur cette enveloppe souple, c'est ce qu'on appelle les opérations grande lessive ou ce qui s'appelait, il y a quelques semaines encore, les opérations « reset ». C'est une programmation d'une intervention sur une rue particulière des prestataires qui vont faire un lavage classique à l'eau froide mais aussi un dégraffitage et un déstickage de tout le mobilier de la rue, un nettoyage des pieds d'arbre et une remise en peinture éventuelle du mobilier qui serait dégradé, notamment tagué sur toute la portion de rue.

C'est l'occasion de remettre à zéro la propreté sur une rue de façon à ce qu'ensuite, les équipes puissent intervenir au quotidien de façon régulière. À venir, seront réalisées la rue Pierre Fontaine, la rue du Faubourg Montmartre et la rue Drouot. On a également planifié une intervention boulevard de Clichy en coordination avec les équipes du 18^e, ce qui viendra compléter la situation dont on a parlé lors du pré-conseil.

Deuxième point que M. Jean-Baptiste GARDES voulait présenter ce soir : la suite de l'opération « Rue zéro déchet, rue Milton ». Il invite chacun à aller se promener rue Milton, si ce n'est déjà fait, pour voir le nouvel aménagement de la rue école qui est, de façon unanime, très réussi. C'est une belle réalisation qui s'inscrit dans celles déjà réalisées pour les aménagements récents. Cette rue zéro déchet organisée dans la rue Milton a vu 10 ateliers réalisés depuis le dernier conseil d'arrondissement au profit de différents publics, d'habitants de la rue Milton à la fois les adultes, mais aussi destinés parfois aux enfants sur la diffusion de bonnes pratiques pour réduire et toujours mieux valoriser nos déchets.

Dernier point : la troisième collecte des déchets multimatériaux, les bacs jaunes, qui sera mise en place à partir de septembre, comme cela était demandé depuis plusieurs années. On a, à cette occasion, demandé aux services d'étudier la collecte en soirée des grands magasins. C'est fait aujourd'hui tôt le matin dans tout le secteur des grands magasins. On a eu des premiers échanges et des premiers retours des services qui soulèvent plusieurs difficultés techniques et surtout d'organisation. Donc, on est encore en train d'échanger avec eux afin de valider éventuellement cette réorganisation. On prépare aussi avec les services cette troisième collecte qui se fait à effectif constant des effectifs et moyens des services de la propreté, ce qui est un peu étonnant. Puisqu'on introduit une collecte supplémentaire, on pouvait s'attendre à la mise en place d'effectifs et des bennes supplémentaires pour que ça ne déstructure pas la collecte existante. Les services de la propreté de la division territoriale font des efforts qu'il faut souligner pour adapter leur organisation, sans moyen supplémentaire, de manière à ce que cette collecte se fasse de façon transparente pour les habitants et n'entraîne pas notamment des bacs qui restent plus longtemps sur l'espace public le matin. C'est un travail qu'on est en train de finaliser et qui devrait être prêt en septembre pour pouvoir mener cette collecte dans l'arrondissement de façon sereine.

COMMUNICATION SUR LE BILAN 2021 D'ATTRIBUTION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT, PAR MME VIRGINIE MERGOIL, ADJOINTE À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Virginie MERGOIL souhaite reprendre une tradition qui existe depuis quelques années pour dire le nombre d'attribution de places en crèche. En 2020, on a décidé de maintenir le règlement intérieur de la commission d'attribution des places en crèche du 9^e qui avait été mis en place par M. Jacques BRAVO. C'était une base fondée sur la transparence mais également sur le professionnalisme et la pluralité de ses membres.

Elle tient à remercier tous les agents du RIF qui font les dossiers ainsi que tous les membres de la commission d'attribution des places en crèche, évidemment toutes les directrices et directeurs et également les élus qui y siègent. En 2021, on s'est réuni 7 fois et attribué 397 places en crèche parmi les 13 établissements municipaux et associatifs du 9^e, ce qui donne une moyenne d'une demande sur trois acceptée, sachant que le mode de garde principal dans le 9^e est la nourrice ou l'assistante maternelle. Pour information, on s'est réuni vendredi dernier pour attribuer 83 places pour des enfants nés en 2020 et 2021, et on se réunira en juin et en juillet pour procéder à l'attribution des places pour la rentrée de septembre, et étudier les places toujours vacantes à l'issue des désistements. Mais ce seront des ajustements à la marge puisque tout se fait en mai et en juin. Mme Virginie MERGOIL précise qu'il existe des places temporaires car, depuis 2014, à l'arrivée de Madame la Maire, il existe une crèche de secours. Ce sont des places pour dépanner les parents en cas de nourrice malade. La moyenne des séjours est de 5 jours, donc on n'a pas le temps de faire une commission pour 5 jours mais on a quand même une demande d'autorisation. Lors de ces commissions, on est quand même amené à attribuer 10 places, c'est peu, dans des établissements privés, la Ville de Paris ayant acheté des berceaux, profitant ainsi des structures existantes, notamment dans le quartier d'Opéra où il n'y a pas de structure municipale. Il va y avoir une nouvelle crèche rue Condorcet, une crèche privée d'entreprise gérée par « People and baby » et malheureusement, ce ne sera que pour les entreprises. Mais comme on le fait avec Madame la Maire, on appelle les crèches privées pour essayer d'avoir des CDD pour trouver des solutions pour les parents en vue d'une entrée en crèche municipale, peut-être plus tard.

Au sein des commissions siègent les directrices, les représentants de la Direction de la petite enfance, le CASVP et la PMI. En amont, il y a une pré-commission sociale qui se réunit pour établir une liste des signalements dits PMI pour attirer l'attention sur des problèmes de santé, peut être des problèmes de maltraitance. Ces derniers mois, on a porté une attention plus particulière sur les modes de garde des femmes qui seront accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence dans les hôtels de touristes qui ont été fermés et qui ont été ouverts ensuite suite au COVID. Il faut savoir qu'entre chaque commission, les directrices reçoivent chaque famille. Pour sa part, Mme Virginie MERGOIL tient une permanence le vendredi, elle reçoit des parents et essaie de les aider. L'AMF a publié un vade-mecum à l'usage de l'ensemble des villes de France sur l'attribution des places en crèche, dont la Ville de Paris. En le parcourant, elle a pu constater que la quasi-totalité de leurs préconisations était bien en vigueur dans le 9^e, c'est-à-dire l'instauration de réunions en mairie sur les modes de garde - on le fait à peu près tous les deux mois en fonction de l'agenda -, la création d'un RAM/RAP pour les Poussins du 9, la publication des critères d'attribution et la convocation régulière de commissions - on en a fait 7 à l'année, ce qui est plutôt bien.

Autant de sujets sur lesquels le 9^e est en avance et surtout pour la crèche de secours. On est le seul arrondissement dans le 9^e à attribuer des places en crèche mais il faut entretenir les bâtiments et veiller à ce que la conformité soit permanente. Chaque été, est menée une campagne de travaux importante. Cet été, on réaménagera notamment toute la cour de la crèche 18 rue de la Tour d'Auvergne et on rénovera la section des grands.

Des efforts soutenus doivent également être mis en œuvre pour rénover la crèche très vieillissante du 15 rue de la Tour d'Auvergne. On avait envisagé de déménager cette crèche dans les locaux de l'ancien Pôle emploi, cité Charles Godon, ce qui aurait permis à la place de la crèche actuelle de créer de nombreux logements aidés. Mais cette proposition n'a pas été retenue dans le cadre du PIM, et on le regrette. En revanche, Madame la Maire a obtenu grâce à son acharnement la restructuration totale de la crèche Drouot, restructuration qui se fera sur les années 2023 et 2024. C'est un immeuble assez compliqué avec à la fois une crèche, une bibliothèque, l'ASE, le commissariat, une résidence senior et bien sûr, l'hôtel Drouot, l'hôtel des ventes, et un parking.

Sur la petite enfance, le service s'est vraiment dégradé dans tout Paris puisqu'on a un problème de personnel. Les personnels sont malades ou placés en ASA.

Madame la Maire confirme que c'est un secteur extrêmement en tension dans la Ville de Paris, qui l'était déjà avant COVID, mais qui s'est accentué. Comme pour les personnels soignants, il y a eu beaucoup de démissions suite à la crise. C'est effectivement un motif de préoccupation très fort.

Mme Virginie MERGOIL constate que, malheureusement, ce sont les familles qui en pâtissent. Au sujet de la commission tenue vendredi dernier, 4 places sur une crèche ont été gelées faute de personnel, et plus généralement 109 places gelées pour l'arrondissement en 2022. Depuis quelques temps, les horaires d'ouverture de 3 crèches ont été revus à la baisse : rue des Martyrs, Dunkerque et Victor Massé. Madame la Maire a reçu les parents pour essayer de trouver une solution, en lien direct avec la DFPE qui a promis que le 9^e restait un arrondissement prioritaire du fait qu'il est bien desservi avec trois gares à proximité.

Madame la Maire souligne qu'on touche du doigt la difficulté de ceux qui servent les Parisiens et qui, compte tenu de leur petit traitement, habitent à 50, 100 km de Paris. Ce qu'on est en train de vivre dans les crèches, c'est l'accumulation de difficultés, de contraintes, des grèves de décembre 2019, la fatigue des personnels, bien sûr, auquel il faut ajouter le COVID et un salaire qui n'est pas mirobolant et qui ne leur permet pas de vivre à proximité de Paris. Combien de fois on rencontre des puéricultrices ou des aides-soignantes qui nous disent « *On va partir à Beauvais. On va partir à Reims. On aime notre job mais ça devient trop fatigant en termes de transport.* ». Il faut qu'il y ait une stratégie globale au niveau parisien pour tous ceux qui servent les Parisiens et qui ont des petits salaires que l'on espère voir revalorisés, parce que ce sont des activités essentielles pour les familles de Paris. Comment peut-on trouver un moyen de les attirer ? L'attractivité des postes est toute la difficulté qui se pose à la DFPE et qui se pose également aux élus. Il faut que chacun tire dans le même sens pour essayer de trouver des remplaçants.

Mme Virginie MERGOIL note que le 9^e est un arrondissement qui rajeunit puisqu'il est le premier arrondissement qui fait des bébés, a priori d'après les statistiques, mais ils ne naissent pas dans le 9^e puisqu'on n'a plus de clinique ni d'hôpital. Comme les nouveaux parents ne peuvent pas avoir de place en crèche, même si on en attribue une sur trois, ce mode de garde ne convient pas à tous. Madame la Maire a décidé de faire le maximum sur le soutien aux autres modes de garde et on a mis en place un guide sur les modes de garde. On peut le télécharger sur le site de la Mairie.

Il y a des permanences individuelles gratuites pour aider les familles à monter une garde à domicile. On organise désormais en mairie, tous les deux mois, une réunion au cours de laquelle on présente les crèches mais aussi les assistantes maternelles, les auxiliaires parentales et depuis 2014, les Poussins du 9, un lieu d'accueil pour les nourrices et les enfants qu'elles gardent. On organise des « Speed dating nounous », c'est assez original. Le prochain est en juillet. On essaie de trouver des solutions. On aimerait que les nourrices puissent venir dans des plages horaires définies dans les crèches. Au sein des conseils de parents, on se réunit à peu près quatre ou cinq fois dans l'année, on est amenés à traiter diverses thématiques comme l'accès aux soins, l'entrée à l'école, l'impact du port du masque sur l'apprentissage du langage. Nous avons également édité, sur une idée du conseil, un recueil de comptines apprises dans les crèches et haltes-garderies, qui a été également publié sur notre application. Chose importante mise en place, le chèque baby-sitting pour les parents solos. C'est une nouveauté qui a été très bien accueillie. Depuis le début, avec le partenariat de la CAF et de l'association « Faites le 9 », on a pu attribuer 50 chéquiers de 24h pour les familles monoparentales. Il n'y a qu'un papa qui en bénéficie. Cette communication n'est pas soumise au vote, c'est juste une information.

Madame la Maire se dit vraiment inquiète sur la question des personnels sur ce secteur en tension.

M. Guillaume COT remercie pour cette présentation et pour le document qui a été transmis. Il se pose une question concernant les attributaires par tranche de revenus. Il y a une espèce d'anomalie statistique incroyable : le nombre d'attributaires à très hauts revenus, qui représente 35 ou 40 % des attributaires. Il sait que le 9^e arrondissement, dans l'ensemble, est un arrondissement plus aisé que le reste de Paris mais avoue qu'il est très surpris. Est-ce qu'on a une explication pour cette surreprésentation des familles à très hauts revenus ?

Madame la Maire répond que 35 %, ce n'est pas une majorité. La sociologie aussi a évolué, on va s'adapter aux besoins et aux attentes des familles, et en priorité, ce sont ceux qui sont vraiment dans le besoin.

M. Pierre MAURIN veut souligner l'excellent travail de Mme Virginie MERGOIL car il a assisté à quasiment toutes les commissions. Il invite M. Guillaume COT à venir à une commission pour constater que tout est transparent, tout est sur tableur Excel. Il a vu beaucoup de gens qui sont autoentrepreneurs et employés. Il y a quelques très hauts revenus qui peuvent expliquer ce chiffre-là mais il n'a pas constaté de très, très hauts revenus en général.

Madame la Maire ajoute qu'il faut répondre aussi à la diversité de la population du 9^e arrondissement et il faut que chacun vive en bonne intelligence. Elle remercie M. Pierre MAURIN pour cette remarque. Ces réunions sont menées avec beaucoup de sérieux et beaucoup de dialogue avec les services de la PMI et avec les services du centre d'action sociale. Il y a un vrai suivi des familles qui peuvent parfois être en difficulté avec leurs revenus, mais en difficulté psychologique aussi.

Mme Virginie MERGOIL ajoute que les attributions en 2021 se font sur les revenus 2020, voire 2019. C'est vrai qu'avec la crise, quand on étudie à date, ce sont des personnes qui ont perdu leur job. On verra les chiffres en 2022 mais il y a beaucoup de situations quand même compliquées.

DÉLIBÉRATION 09.2022.025 (2022.DFPE.39)

SUBVENTIONS (5 205 571 EUROS) ET AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11^E) POUR SES 22 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.026 (2022.DFPE.62)

SUBVENTIONS (167 650 EUROS) ET CONVENTIONS À 7 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ. BUDGET PARTICIPATIF 2021 : SUBVENTION (4 000 EUROS) À L'ASSOCIATION BELLE VILLE ABV.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.027 (2022.DFPE.80)

SUBVENTIONS (823 699,32 EUROS) ET CPO À 5 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE RAM RAP.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.028 (2022.DFPE.90)

SUBVENTION (2 211 320 EUROS) ET AVENANT N° 1 AVEC LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8^E) POUR 7 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que pour la DFPE.39, il s'agit de l'association Crescendo qui concerne, dans le 9^e, deux établissements : la crèche multi-accueil Charivari rue de Fromentin et la crèche Globetrotter rue le Pelletier. La subvention est d'un montant global pour les 22 établissements du groupe Crescendo de 5 205 271 euros.

La DFPE.62 concerne le renforcement du lien parent-enfant avec des activités partagées, ludiques et interactionnelles. Concernant les associations « Tout autre chose » de la rue Milton et « Mosaïque 9 » rue Catherine de la Rochefoucauld, il s'agit d'une subvention de 13 500 euros pour « Tout autre chose » et 1 150 euros pour « Mosaïque 9 ».

La DFPE.80 concerne l'animation d'ateliers dans les Poussins du 9 avec deux associations : l'Œuvre de la Croix Saint-Simon et Crescendo.

Puis la DFPE.90 avec un appel à subvention pour 7 établissements dont la crèche multi-accueil André Rousseau rue des Martyrs.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour ces 4 délibérations.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.39.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.62.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.80.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.90.

DÉLIBÉRATION 09.2022.029 (2022.DPMP.1)

SUBVENTIONS (311 973 EUROS) ET CONVENTIONS À 17 ASSOCIATIONS ET SCIC DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique que le dispositif municipal Ville Vie Vacances est un dispositif qui permet à des jeunes Parisiens de 11 à 18 ans habitant prioritairement dans des quartiers populaires et qui restent dans la capitale durant les vacances, d'accéder à des activités de l'espace public ou au pied des immeubles tout au long de l'été. Pour 2022, la Ville de Paris finance 183 projets. Une seule association du 9^e arrondissement fait partie de ces bénéficiaires. Il s'agit, une nouvelle fois, de Mosaïques 9 qui recevra 3 000 euros pour deux projets.

L'un s'appelle « En route vers l'autonomie ». Ils proposeront aux jeunes qui n'auront plus cours dès le mois de juin, et cela pour l'été, de créer leur programme pour les impliquer entièrement dans la création de leurs vacances. Cette action se déroulera pendant 26 jours, du 20 juin au 26 août. Elle est destinée à 55 jeunes de 11 à 15 ans.

Il y aura aussi un autre projet qui s'appelle « Escapade jeune » pour des jeunes qui ne partiront pas en vacances. Des réunions de préparation avec les jeunes se feront sur 10 vendredis, 5 soirées préparation et une journée. Cette action se déroulera du 30 juillet au 6 août et est destinée à 12 jeunes de 11 à 15 ans.

Ces deux projets seront en direction des jeunes résidents dans les quartiers de la Fontaine-au-Roi, 11^e arrondissement, et du Grand Belleville, 10^e, 11^e et 20^e arrondissements. Ces actions ne sont donc pas destinées aux jeunes du 9^e, mais Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement cette délibération en regrettant quand même que ce ne soit pas destiné aux gens du 9^e.

Madame la Maire ajoute que c'est aussi le 9^e qui va rayonner ailleurs grâce à Mosaïques 9.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DPMP.1.

DÉLIBÉRATION 09.2022.030

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire passe au point 10 avec l'adoption du compte administratif 2021 de l'état spécial du 9^e. Il lui revient de défendre ce compte administratif, c'est un exercice important mais surtout règlementaire du conseil. Elle le présente pour la troisième fois depuis la nouvelle mandature. Ce compte administratif a cette double particularité dans un contexte, encore en 2021, extrêmement particulier. Il retrace à la fois les baisses et les hausses de dépenses liées au COVID. Il témoigne de la reprise d'une activité presque normale. Il faut se remettre de 2021 où il y avait encore des fermetures et une activité à la mairie pas optimale avec un contexte sanitaire extrêmement tendu.

Les élus vont débattre du compte administratif et ensuite Madame la Maire laissera la présidence à M. Alexis GOVCIYAN au moment du vote puisque le CGCT dispose que le maire, une fois présenté le compte administratif, doit se retirer, et le conseil procédera au vote en son absence.

Madame la Maire veut remercier très chaleureusement M. Sébastien LEPARLIER Directeur général des services, qui a préparé avec beaucoup de soin et de professionnalisme tous les documents qui ont été transmis en toute transparence. Le compte administratif a été fortement impacté par la crise sanitaire. Son coût est estimé à 115 490 euros. Il a fallu assumer des frais de nettoyage supplémentaires des établissements recevant le public et accompagner la mise en œuvre des différentes mesures sanitaires prises par le Gouvernement. À cela, on a ajouté les questions de recyclage des masques que l'on a eu à cœur de mettre en place, l'ouverture du centre de vaccination pendant plusieurs mois. Et tout cela avait un coût. Sans parler des pertes de recettes liées à la redevance de la location de la salle puisqu'évidemment, pendant un an, on n'a pas pu obtenir de recettes. Cette crise sanitaire a été le révélateur de préoccupations nouvelles. Le 9^e a été précurseur sur les purificateurs d'air, le capteur CO2, car aujourd'hui, alors que la crise COVID est passée, c'est rentré dans les mœurs. Chaque responsable politique met en place des dispositifs dans ses établissements. On l'avait fait avant 2020, dès 2018, dans les écoles, on l'a poursuivi dans les crèches, on le fait dans les maisons de retraite. Tout cela a un coût qui se voit dans le compte administratif. On a dû prendre en charge le surcoût non budgété des fluides et nous n'étions qu'en 2021. L'année 2022 va être extrêmement préoccupante avec la crise ukrainienne et la question des fluides. On commence à avoir des indicateurs. Rien que depuis le début de l'année jusqu'au mois de mai, on est à + 30 % du coût de l'énergie, ce qui a forcément un impact extrêmement fort sur tout le monde, sur tout un chacun, mais aussi sur les collectivités. Il va falloir trouver des marges de préoccupation et peut-être changer nos habitudes car nous vivons depuis quelques années des périodes extraordinaires. Nous basculons dans un autre monde où il va falloir peut-être changer les modes de vie pour s'adapter à la nouvelle donne, y compris climatique. Bien sûr, ce compte administratif reflète aussi la volonté de végétalisation : la surface horticole dans le 9^e arrondissement a cru énormément. On est passé de 2 000 m² à 9 000 m² en 2021, ce sont des coûts supplémentaires. Il ne suffit pas de mettre des jardinières, il y a l'entretien. Tout ça se traduit dans les actes.

Madame la Maire ne veut pas revenir sur l'ensemble des postes puisque les documents étaient extrêmement clairs, mais elle veut simplement dire que le compte administratif témoigne une nouvelle fois de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le 9^e. On a toujours le souci d'améliorer le quotidien des gens et de pouvoir répondre le mieux possible aux attentes qui sont nombreuses dans cette période de crise, mais en ayant toujours le souci de ne pas grever et hypothéquer l'avenir, et en ayant le souci de la maîtrise des dépenses au plus juste.

Les élus n'intervenant pas, Madame la Maire quitte la séance.

M. Alexis GOVCIYAN juge que Madame la Maire a été complète pour qu'il n'y ait pas de question et il soumet à l'approbation le vote du compte administratif.

Le compte administratif 2021 de l'état spécial du 9^e arrondissement est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) tel qu'il est annexé à la délibération.

Madame la Maire reprend la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2022.031 (2022.DASCO.7)
CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES
(926 294,34 EUROS) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS
D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire, en l'absence de son premier adjoint, rapportera les délibérations relatives aux affaires scolaires.

La DASCO.7 concerne une convention que la Ville contracte avec des associations qui se sont portées candidates pour animer des ateliers dans les écoles du 9^e, sur le temps périscolaire les mardis et les vendredis dans le cadre des TAP. Les animateurs interviennent, mais parfois on a recours à des associations, on travaille avec les services de la DASCO, les services déconcentrés, ce qu'on appelle la CASPE. On travaille au choix des associations qui sont sélectionnées par la mairie d'arrondissement. Les associations qui sont concernées par cette convention pour une année sont le CAUE pour les ateliers dans les écoles Blanche et Bruxelles. On a vraiment bien travaillé avec ce conseil de l'architecture et de l'urbanisme. Ce sont des architectes qui viennent dans le temps périscolaire pour travailler avec les enfants. On a travaillé à la cour de la rue Blanche. On travaille sur la cour de la rue de Bruxelles cette année. Autre association avec laquelle on a plaisir à travailler, le « Petit escargot » pour des ateliers de théâtre à Chaptal, au 22 rue Marguerite de Rochechouart et à Turgot, puis la compagnie KABUKI pour des ateliers de théâtre au 5 et au 21 Milton. La culture est très présente dans les écoles et en particulier avec ces partenaires qui sont connus de la Mairie du 9^e et avec lesquels on a vraiment plaisir à travailler.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.7.

DÉLIBÉRATION 09.2022.032 (2022.DASCO.12)
COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE
FONCTIONNEMENT (37 210 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT
(64 030 EUROS) ET SUBVENTIONS TRAVAUX (152 747 EUROS).

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire expose que cette délibération concerne, pour le 9^e, un vote pour 1 500 euros pour des travaux d'électricité sur le collègue Gauguin.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.12.

DÉLIBÉRATION 09.2022.033 (2022.DASCO.21)
CAISSES DES ÉCOLES - SUBVENTION (792 355,10 EUROS) POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES SÉJOURS DE VACANCES.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire annonce que la DASCO.21 concerne la Caisse des écoles avec une subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Cela a fait l'objet d'une vraie réflexion au dernier comité de gestion de la Caisse des écoles : que toute famille qui souhaite bénéficier de ces séjours vacances proposés par la Caisse des écoles du 9^e qui maintenant passe par un marché de la Ville de Paris pour élargir l'offre, puisse avoir satisfaction. C'est le cas. On en avait parlé au comité de gestion, on avait peur de manquer de places. On est monté au créneau et on a pu obtenir tous les séjours souhaités pour 50 familles du 9^e. Les séjours les plus plébiscités sont les séjours de camping et d'activité de plein air à la campagne et des séjours aventure avec mini moto.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.21.

DÉLIBÉRATION 09.2022.034
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DU 9^E
ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN annonce qu'il s'agit en effet d'une évolution importante pour le règlement intérieur puisque Madame la Maire s'était engagée, lors de la séance du conseil du 14 mars dernier, à faire évoluer le règlement intérieur de manière à proposer des aménagements raisonnables aux élus en situation de handicap invisible. Un projet a été soumis en conséquence, projet d'abord concerté avec des élus de la majorité et de l'opposition. Celui qui est soumis aujourd'hui est le fruit de cette concertation. On prévoit notamment, pour les élus en situation de handicap invisible, un temps de parole adapté lors des séances et la fourniture d'une version imprimée des dossiers inscrits à l'ordre du jour des conseils. Par ailleurs, sur les rappels au règlement, il y a aussi une modification pour tenir compte de personnes en situation de handicap invisible, comme l'article 32 du règlement intérieur qui prévoit que toute modification, quelle qu'elle soit, doit être soumise au Conseil du 9^e arrondissement qui en délibérera.

Cette délibération est soumise au vote, mais elle a été concertée entre la majorité et l'opposition. M. Alexis GOVCIYAN remercie ses collègues de l'opposition pour y avoir pris part.

Mme Frédérique DUTREUIL remercie Madame la Maire ainsi que son adjoint, Conseiller de Paris. C'est une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap et principalement pour les élus en situation de handicap qui ont droit d'exercer leur mandat dans les mêmes conditions, d'où la mise en place de ce principe d'aménagement raisonnable habituellement applicable à la sphère professionnelle, mais prévue par la convention des Nations unies sur les personnes en situation de handicap, signée et ratifiée par la France. Mme Frédérique DUTREUIL remercie le 9^e arrondissement d'être le premier arrondissement de Paris à intégrer le principe d'aménagement raisonnable dans le règlement intérieur.

Madame la Maire remercie Mme DUTREUIL d'avoir proposé cette initiative. Effectivement, le Conseil est fier de pouvoir faciliter concrètement par cette délibération, cette évolution importante.

Le règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement, modifié conformément au texte annexé à la délibération, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2022.035 (2022.DAC.364)

SUBVENTIONS (7 550 EUROS) À NEUF ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉS DU SOUVENIR LOCALISÉS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN expose qu'il s'agit d'une subvention de 800 euros pour le Comité d'entente des anciens combattants du 9^e arrondissement. Le Comité d'entente a pour vocation de coordonner les activités des associations d'anciens combattants localisés dans l'arrondissement qui, toutes, agissent le plus possible en faveur de la mémoire et du monde combattant, et participent du secours moral et matériel des anciens. Ce comité d'entente regroupe plusieurs associations comme l'Union nationale des combattants, la FNACA, le Souvenir français, les Fils et filles des déportés, l'Association nationale des anciens combattants de la résistance, etc. C'est une instance de coordination et de concertation pour travailler sur les questions liées à la mémoire. Ce comité d'entente était présidé jusqu'à maintenant par M. Jean-François NEUDIN à qui M. Alexis GOVCIYAN souhaite rendre hommage comme l'a fait Madame la Maire le 8 mai dernier lors de la cérémonie et comme elle ne manque pas de le faire à chaque occasion. Il souhaite à son tour rendre hommage à M. Jean-François NEUDIN qui a fait un travail extraordinaire puisque c'est à la fois un homme bienveillant, un homme de proximité et un homme de solidarité qui n'a pas hésité à s'engager pour travailler au service de tous ses collègues. Ce comité d'entente a eu son assemblée générale le 21 avril dernier. L'assemblée générale a élu un nouveau président puisque M. Jean-François NEUDIN est empêché pour des raisons de santé. Le nouveau président s'appelle Claude SENINGE que la plupart d'entre vous connaissent. Le Comité d'entente a décidé de nommer M. Jean-François NEUDIN, président d'honneur du Comité d'entente, ce qui est quelque chose d'assez rare au niveau des arrondissements puisqu'en général, ce sont des lieux de coordination et de concertation.

Un niveau de confiance de cette façon est assez rare, c'est important de le souligner. Enfin, M. Alexis GOVCIYAN profite de cette délibération pour saluer l'arrivée d'une nouvelle présidente pour le Souvenir français, Mme Yvonne KOCHANSKA-LONGUET, qui participe désormais aux activités dans l'arrondissement pour la mémoire du monde combattant. Elle fera également partie du Comité d'entente au niveau du conseil d'administration, fonction qui était brillamment assumée précédemment par son ami et collègue M. Jean-Baptiste GARDES. Il propose bien évidemment un avis favorable pour la subvention.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.364.

Avant de passer à la délibération suivante, Madame la Maire informe le Conseil que Mme Adeline GUILLEMAIN a dû se rendre place Turgot où une rixe a eu lieu. Un jeune de 15 ans a reçu un coup de couteau au ventre. Son pronostic vital est engagé. Le présumé agresseur a été arrêté. Il s'agit d'un jeune garçon de 15 ans a priori qui habite le 17^e et qui est scolarisé à Jacques Decour. L'agression a eu lieu au début de ce conseil municipal. Madame la Maire souhaite de tout cœur que la jeune victime se sorte sans séquelle de ce malheureux drame. De ce fait, Madame la Maire rapporte la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION 09.2022.036 (2022.DSP.9)
SUBVENTION (28 000 EUROS) À L'ASSOCIATION OPPELIA ET CONVENTION RELATIVE À LA PRÉSENCE D'USAGERS DE DROGUES DANS LES GARES ET STATIONS DE LA RATP.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'une convention entre la Ville de Paris et Oppelia. Oppelia est une association déjà soutenue par la préfecture de région, la Région Île-de-France, l'ARS, la RATP ainsi que les associations Aurore et Gaïa qui sont des associations importantes qui accompagnent les personnes toxicomanes et qui assurent aussi la gestion de la CAARUD. La Ville de Paris se joint à l'ensemble de ces partenaires pour soutenir l'association Oppelia. Cette subvention est dans le 9^e arrondissement parce qu'elle concerne des lignes de métro qui traversent le 9^e arrondissement : la ligne 2, les lignes 8 et 9 et la ligne 12, bien sûr, entre la Porte de la Chapelle et la Mairie d'Issy. Madame la Maire propose un vote favorable pour que la Ville de Paris signe cette convention avec la Préfecture, la Région, la RATP, l'ARS et qu'on puisse tous ensemble trouver une solution à une problématique et à un phénomène de société extrêmement préoccupant.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DSP.9.

DÉLIBÉRATION 09.2022.037 (2022.DLH.105-3)
MODIFICATION ET RÉITÉRATIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE LOGEMENT SOCIAL DE PARIS HABITAT - GARANTIE DU PRÊT PLS (1 155 239 EUROS) FINANÇANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 71 RUE DE ROCHECHOUART (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.038 (2022.DLH.105-4) - MODIFICATION ET RÉITÉRATIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS FINANÇANT DIVERS PROGRAMMES DE LOGEMENT SOCIAL DE PARIS HABITAT - GARANTIE DES PRÊTS PLUS ET PLS (2 132 405 EUROS) FINANÇANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 90 RUE LA FAYETTE (9E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que cette délibération est une délibération d'ordre technique pour financer la création de nouveaux logements sociaux. Le bailleur, Paris Habitat, sollicitait des prêts nécessitant des garanties d'emprunt par la Ville de Paris. Paris Habitat, ainsi que la Banque des territoires, est une filiale de la Caisse des dépôts. Elle demande la modification ou la réitération de la garantie de la Ville de Paris pour finaliser ses emprunts. On peut noter que les contrats de prêts qui ont été transmis sont signés par la banque en date du 23 août 2021 et pas par Paris Habitat. Or, l'article 6 : « *Conditions de prise d'effet et date limite de validité du contrat* » indique qu'à défaut de réalisation de cette ou de ces conditions à la date du 9 février 2022, le prêteur pourra considérer le présent contrat comme nul et non avenu. Si on comprend que la condition suspensive est la production des actes conformes habilitant le représentant de l'emprunteur à intervenir au présent contrat, il est donc urgent de valider cette délibération au plus vite car le contrat de prêt est donc potentiellement dès à présent nul et non avenu. La délibération concerne deux contrats pour la création de 28 logements sociaux au 71 rue Marguerite de Rochechouart, livraison en décembre 2022, et la création de 16 logements sociaux au 90 rue Lafayette, date de livraison non connue pour l'instant.

Madame la Maire confirme que c'est une délibération un peu technique qui ne doit pas non plus susciter beaucoup de débats.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.105-3.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.105-4.

DÉLIBÉRATION 09.2022.039 (2022.DAE.4)
SUBVENTIONS (5 991 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 96 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET D'AUTRES PUBLICS FRAGILES.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce que les subventions concernent deux associations dans le 9^e. D'abord, Énergie 9 pour laquelle il est proposé une subvention de 13 000 euros, une association domiciliée rue de la Tour des Dames et qui s'occupe, avec 7 salariés en insertion et 6 ETP, d'exercer des activités de nettoyage complémentaire dans l'arrondissement et des activités de peinture et de manutention. Cette association a un marché avec la DPE pour une durée de 4 ans qui se terminera en 2023. Dans ce cadre-là, l'exécutif est favorable à cette subvention.

La deuxième subvention, à hauteur 66 000 euros est adressée à BIS Boutique solidaire qui dispose de trois friperies à Paris qui vendent des vêtements de seconde main, dont une est située au 19 rue Lamartine dans l'arrondissement. Cette structure propose un parcours d'insertion pour 45 salariés sur les activités d'agents polyvalents d'ateliers, de chauffeurs-livreurs et de vendeurs. M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement pour ces deux subventions.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAE.4.

DÉLIBÉRATION 09.2022.040 (2022.DAE.48)
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (50 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC DEUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT À L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION DURABLE.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES expose qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 50 000 euros et des conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable. Cette délibération vise à subventionner des associations parisiennes qui font la promotion de la restauration et de l'alimentation durable en favorisant la transition alimentaire à l'échelle locale, régionale et nationale. Les élus sont évidemment favorables à ces actions et ont eux-mêmes mis en place un certain nombre d'initiatives dans ce sens avec la remarquable Caisse des écoles dont M. Jean-Baptiste GARDES souligne ici le travail depuis de nombreuses années et l'engagement sur ces sujets, mais également sur la rue Zéro déchet, rue Milton, où ces sujets sont évidemment abordés notamment avec les restaurateurs et les commerçants qui sont les premiers concernés. Dans le 9^e, il est proposé une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'association de la communauté Écotable, domiciliée au 187 rue du Faubourg Poissonnière au titre de l'exercice 2022. Il propose de voter favorablement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAE.48.

DÉLIBÉRATION 09.2022.041 (2022.DPE.4)
RÉCUPÉRATION DES ÉPAVES DE VÉLOS À L'ESPACE TRI DE LA PORTE DES LILAS - CONVENTION AVEC LE RÉSEAU DES ATELIERS VÉLOS PARTICIPATIFS ET SOLIDAIRES PARISIENS (RÉPAR).
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que cette délibération vise à autoriser la Ville à signer avec cette association une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans. Dans le 9^e, les élus sont moteur en matière de développement durable et d'économie circulaire ainsi que dans l'encouragement de la pratique cyclable. On en a parlé lors de ce pré-conseil. Chaque année, désormais, est organisée, par exemple, une bourse au vélo pour les habitants dans l'enceinte de la Mairie du 9^e. L'édition 2022 aura lieu le 15 octobre. Il profite de cette délibération pour communiquer cette date. On attend une forte affluence comme l'an dernier. Dans ce cadre-là, M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DPE.4.

DÉLIBÉRATION 09.2022.042 (2022.DPE.19)

SUBVENTIONS (244 280 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 8 ASSOCIATIONS LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce une délibération qui vise à octroyer des subventions et signer des conventions avec 8 associations lauréates d'un appel à projets Compostage de proximité. Dans cet appel à projets, il y a l'association La Cueillette du 9^e, bien connue des élus et avec laquelle ils travaillent depuis de nombreuses années, notamment sur le lombricomposteur collectif de la mairie, celui du Centre Valeyre et également sur les jardins partagés du Centre Valeyre. Ils sont débordés de demandes et de sollicitations de participation des habitants. C'est un grand succès et un travail main dans la main avec cette association. Les élus ont évidemment accueilli très favorablement leur candidature sur ce concours. Un montant de 33 500 euros, après une âpre négociation avec les services, a été proposé dans cette délibération pour l'association et permettra notamment de recruter un maître-composteur qui a un rôle clé pour le développement des composteurs dans l'arrondissement et qui formera notamment les futurs référents de site, ce qui permettra de structurer un réseau de guides composteurs dans l'arrondissement. Il invite à voter favorablement pour cette subvention à cette belle association.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DPE.19.

DÉLIBÉRATION 09.2022.043 (2022.DU.45)

CLASSIFICATION DE NOUVELLES VOIES DU 9^E ARRONDISSEMENT AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que c'est une délibération purement mécanique puisqu'elle vise à affecter les mêmes droits à un certain nombre de rues, qu'elles avaient auparavant. Ces rues ont simplement changé de dénomination. La rue de La Rochefoucauld est désormais dénommée rue Catherine de La Rochefoucauld, la rue de Bellefond est désormais dénommée rue Marie-Éléonore de Bellefond et la place Lili Boulanger est désormais dénommée place Lili et Nadia Boulanger. Ces nouvelles dénominations n'appellent pas forcément un changement de droit de voirie. Il invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DU.45.

DÉLIBÉRATION 09.2022.044 (2022.DVD.3-1)

STATIONNEMENT DE SURFACE - MESURES DIVERSES Y COMPRIS TARIFAIRES.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.045 (2022.DVD.3-2)
STATIONNEMENT DES 2 ROUES MOTORISÉS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que la délibération DVD.3 s'inscrit à la suite de la réforme du stationnement menée par la Ville de Paris qui vise « à transformer la moitié des places de stationnement pour les consacrer à d'autres usages ». Cette délibération comprend un certain nombre de mesures liées au stationnement de surface, et notamment principalement des mesures tarifaires. L'objectif vise ici surtout à remplir les caisses de la Ville, ce qui est une préoccupation qui n'a échappé à personne. Cela ne permet pas de régler la question du stationnement qui est un problème beaucoup plus large et dont on a parlé déjà en début de conseil. Cette délibération ne permet pas non plus d'améliorer le cadre de vie des riverains ni de faciliter la vie des autres usagers : piétons, cyclistes et autres deux-roues motorisés qui posent un certain nombre de sujets ces dernières années avec le développement de ces mobilités alternatives à la mobilité motorisée. Les deux-roues motorisés pour lesquels l'échéance de stationnement était reculée prendra effet au 1^{er} septembre prochain. Madame la Maire avait exprimé le souhait d'expérimenter la mise en place de stationnement payant pour les deux-roues dans le 9^e mais de façon concertée avec les principaux acteurs, les habitants et les usagers ainsi que les associations de motocyclistes, dans le cadre d'un vœu qu'elle avait présenté au conseil d'arrondissement le 18 janvier 2021, vœu adopté ici. Il avait fait l'objet d'un avis défavorable de la Ville au Conseil de Paris début février. L'objectif était pourtant de réguler les flux, d'apaiser le quotidien des Parisiens et d'améliorer leur qualité de vie, mais sans dresser les populations entre elles et en comprenant comment fonctionne une ville dans un bassin régional à forte densité. Même si cette approche positive en concertation n'avait pas été retenue, l'exécutif est favorable à la délibération proposée puisqu'elle va dans le sens justement de ce que Madame la Maire avait mis en avant, mais avec une méthode de concertation, ce qui est une vraie différence avec la méthode qu'applique la Mairie de Paris sur un certain nombre de sujets, et notamment sur l'aménagement de l'espace public. L'exécutif ne va pas s'opposer à cette initiative pour laquelle Madame la Maire avait été moteur il y a quelques mois. La question de méthode, malheureusement, ne sera pas résolue lors de ce conseil. M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement pour cette délibération de façon à ne pas bloquer les choses.

Madame la Maire précise qu'on attend l'après-élection pour mettre en place ce dispositif puisqu'il était annoncé bien avant.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DVD.3-1.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DVD.3-2.

DÉLIBÉRATION 09.2022.046 (2022.DVD.36-1)
CRÉATION DU PASS DEUX-ROUES MOTORISÉS DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT. CONVENTION GÉNÉRALE « CADRE » PASS DEUX-ROUES MOTORISÉS À PARIS.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.047 (2022.DVD.36-2)
CRÉATION DU PASS DEUX-ROUES MOTORISÉS DANS LES PARCS DE
STATIONNEMENT. TARIFS APPLICABLES.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Cette délibération vient en prolongement direct de la précédente. Elle vise à autoriser la Ville à signer une convention avec les gestionnaires de parcs de stationnement en intégrant le dispositif Pass 2 roues motorisés à Paris et d'approuver encore une fois les tarifs applicables qui font l'objet de cette délibération qui intervient effectivement juste après les élections. Il est proposé de créer un Pass 2 roues motorisés avec différentes zones qui sont détaillées dans cette délibération : une zone allant de Paris centre au 11^e arrondissement, 90 euros par mois, une zone du 12^e au 20^e, 70 euros par mois. Dans le prolongement de ce qui a été dit précédemment, quid des infrastructures et des conflits d'usage au sein des parkings qui sont pour certains saturés déjà en véhicule 4 roues. L'exécutif s'interroge sur l'approche globale et la concertation de ce projet de la mairie centrale. Néanmoins, et encore une fois, il ne va pas bloquer une mesure qui va dans le bon sens et dont l'utilité avait été soulignée il y a quelques mois.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.36-1.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.36-2.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES
GÉRÉES PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT ACCORDÉES AU COURS
DE L'ANNÉE 2021, PAR M. NICOLAS COUR, CONSEILLER DU 9^E
ARRONDISSEMENT.

M. Nicolas COUR explique que la Mairie du 9^e doit donner une communication une fois par an des occupations temporaires accordées, étant tenue par la mise à disposition d'une location de salles. Pour rappel, dans 92,5 % des cas, ces mises à disposition étaient faites à titre gracieux, soit au titre de la programmation annuelle d'animation locale, soit au profit d'associations ou d'écoles afin de favoriser leur activité et leur développement. La liste des salles concernées à la Mairie du 9^e arrondissement est la suivante : la salle Rossini, les salons Aguado, la salle du Conseil qui sert pour des représentations, des conférences, des spectacles, la salle des mariages, le salon Charles Baron devant la salle des mariages, la salle Émile Zola, et bien entendu, la cour de la mairie où l'on aura l'occasion de se réjouir pendant la Fête de la musique dans un mois. Le local « Les Poussins du 9 » ne fait pas l'objet d'une tarification mais d'une convention annuelle passée avec ses occupations : DFPE, association Le Monde des bébés, la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et l'association Crescendo dont on a parlé tout à l'heure.

En raison du contexte sanitaire qui a restreint la possibilité d'organiser les manifestations, le nombre d'occupations temporaires a été nettement inférieur aux années précédentes, d'une façon quasiment comparable à 2020.

Madame la Maire a décidé, dès le début de l'année 2021, par anticipation de l'action de la Ville de Paris dans le cadre d'un partenariat avec le centre médical Europe rue d'Amsterdam, d'installer dans ses locaux, dans la salle Rossini, d'abord un centre de dépistage dès 2020 puis un centre de vaccination. Ainsi, le centre médical a été présent pendant près de 9 mois dans ces locaux et a pu procéder à l'injection de plus de 100 000 doses de vaccin, rien que pour ce centre de vaccination, de janvier à septembre 2021, et également pour les rappels en décembre 2021. Loin d'induire une entrée de fonds, cette occupation a amené la Mairie du 9^e à engager des dépenses nouvelles et à refuser pendant toute cette période toutes les demandes de location de la salle Rossini qui est très demandée car c'est une très belle salle de spectacle de 350 places. Pour l'année 2021, 80 conventions d'occupation temporaire de salle ont été signées contre 71 en 2020, à comparer avec les 170 de 2019. Il y a eu 36 mises à disposition de la salle du Conseil, 27 de la salle Rossini, 7 mises à disposition de la salle Émile Zola, généralement pour des réunions d'association, 6 mises à disposition des salons Aguado, 3 mises à disposition de la cour et une mise à disposition de la salle des mariages. Parmi ces 80 mises à disposition des salles de la mairie l'an passé, 40, soit la moitié, l'ont été au bénéfice de 27 associations traduisant ainsi le soutien de la municipalité à la vie associative locale. C'est extrêmement important pour ces associations de pouvoir se réunir au sein de la mairie. 30 de ces mises à disposition, soit 37,5 %, l'ont été en faveur de partenariat culturel. Bien entendu, la Mairie prête, par manque de place récurrent, ses locaux au conservatoire municipal de l'arrondissement Nadia et Lili Boulanger, pour des spectacles et notamment pour des répétitions en art lyrique et en musique de chambre, parce que le conservatoire est très à l'étroit aujourd'hui. Le Paris Mozart Orchestra en dispose aussi pour ses répétitions, ses masters classe et bien entendu, ses concerts très appréciés et mensuels repris avec plaisir une fois par mois à 17h le dimanche à la salle Rossini. Le centre culturel de yoga en profite aussi. 5 % des mises à disposition concernaient des sociétés, des particuliers ou des syndicats qui rapportent des recettes.

Déclinées par thématique, ces 80 mises à disposition concernaient principalement des réunions d'informations au travail ou des événements culturels. Sur les 80 mises à disposition consenties en 2021 qui ont fait l'objet d'une convention, 74 l'ont été à titre gracieux et 6 ont fait l'objet de la tarification prévue par les délibérations correspondantes. Ce sont généralement des organismes privés qui demandent une mise à disposition de ces salles. Bien entendu, ces mises à disposition sont payantes avec un tarif établi par délibération. La recette globale des locations 2021 s'élève à 11 287,20 euros exactement. Par rapport aux 7 960 euros de 2021, et les 21 000 euros en 2019, on est quasiment à la moitié, mais on rattrape le retard avec la fin progressive des mesures sanitaires.

Où va cet argent ? Conformément aux dispositions de la délibération précitée, ces sommes ont été encaissées par la Mairie de Paris et partiellement réaffectées - partiellement, il faut le souligner - à l'ESA 2022, l'état spécial d'arrondissement de la Mairie du 9^e, au titre de la dotation d'animation locale dans des petits jeux de comptabilité publique. Mais on ne récupère pas l'intégralité des sommes perçues, de la même façon que sont affectées les sommes collectées lors des quêtes des mariages qui permettent de mener des actions notamment culturelles et d'accès à la culture, qui étaient appelées anciennement les fonds du Maire.

La mise à disposition accordée à titre gracieux aux services de la Ville de Paris à des établissements publics, à des associations d'intérêt général à but non lucratif ou à des syndicats, doit faire l'objet d'une valorisation dans les comptes de la structure. Le montant de la valorisation est indiqué dans la convention par les services de la Mairie.

D'autre part, les heures supplémentaires des agents municipaux font l'objet, dans tous les cas, d'une facturation conformément aux délibérations précédemment citées. M. Nicolas COUR souhaite, à ce titre, remercier plus particulièrement les services, l'ensemble de la Direction générale des services et l'ensemble des agents de la Mairie du 9^e qui permettent de mettre à disposition ces locaux, que ce soit à titre gracieux ou à titre onéreux avec toujours le même engagement. Sans eux, ce ne serait absolument pas possible. Il n'y a pas eu de tournage dans les locaux de la Mairie du 9^e arrondissement en 2021. Cette communication faisant l'état des mises à disposition de salles au profit d'intervenants extérieurs, elle ne concerne pas l'organisation par la Mairie du 9^e de ses propres manifestations. Il est important de le rappeler. Les manifestations d'animations locales, que ce soit des spectacles, des conférences, des réunions de concertation, des ateliers ou des forums, sont reprises, quant à elles, dans le compte administratif 2021, également présenté lors de cette séance. C'était une communication.

Madame la Maire remercie M. Nicolas COUR pour ce point complet et s'associe aux remerciements exprimés envers les services de la mairie. La Mairie est ouverte 7j/7, on l'a encore vu ce week-end, samedi et dimanche compris.

DÉLIBÉRATION 09.2022.048 (2022.DAC.175)

SIGNATURE D'UN PACTE ADJOINT ET D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR ET DE GARANTIE - ŒUVRE HOMMAGE À JOSÉ RIZAL.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que le 23 mai prochain, on honorera M. José RIZAL, un homme d'art et de culture, romancier, artiste, médecin, médecin linguiste, écrivain et homme politique philippin qui est décédé en 1896. La place qui porte déjà son nom au croisement de la rue Rodier et de la rue de Maubeuge, accueillera prochainement, le 23 mai, un buste en bronze réalisé par la Fonderie des cyclopes. L'œuvre installée sur un socle de 1,20 m de hauteur et mesurant elle-même 51 cm sera installée par les services de la Ville au centre de la place. Les élus tiennent, au nom de l'ensemble de la municipalité, des Parisiens, des Parisiennes et des habitants du 9^e, à remercier l'ambassade des Philippines à Paris qui a fait don de cette œuvre à la Ville de Paris. Ce don est accompagné de la signature d'un pacte adjoint qui définit les conditions et charges liées à ce don. Ainsi, la Ville aura notamment à sa charge, bien entendu, l'installation de la sculpture ainsi que son entretien. C'est un élément important pour l'entretien du patrimoine public. On se retrouvera tous et toutes fin juin pour un moment de convivialité lors de l'inauguration du buste. M. Nicolas COUR, dans cette attente, invite à voter en faveur du pacte présenté ce soir.

Madame la Maire ajoute que c'est un projet que les élus soutiennent et portent au côté de l'ambassade des Philippines depuis longtemps. Cette place, la place José Rizal, avait été inaugurée du temps de M. Gabriel KASPEREIT.

Le projet de statue avait été soumis pendant la première mandature de 2014. Madame la Maire remercie M. Arnaud NGATCHA de son soutien. L'ambassade des Philippines va pouvoir inaugurer le 23 juin prochain cette statue pour ce héros philippin. Grâce à son implantation dans Paris, et dans ce lieu précisément, son histoire résonnera auprès des Parisiennes et des Parisiens, et de la communauté philippine de Paris.

M. Arnaud NGATCHA remercie Madame la Maire. Lorsqu'il a été nommé adjoint à l'international, il a trouvé sur son bureau ce dossier parmi de nombreux dossiers. Il en avait parlé avec Madame la Maire et a mesuré les différents blocages qui avaient pu se dresser pour que cette statue puisse enfin être inaugurée. On a réussi à les lever les uns après les autres. M. Arnaud NGATCHA remercie également la Maire de Paris qui lui a apporté son soutien dans ce dossier et qui a permis que cette inauguration puisse avoir lieu. Il remercie le conseil municipal.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.175.

DÉLIBÉRATION 09.2022.049 (2022.DAC.489)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN SOUVENIR DU BAL TABARIN AU 36 RUE VICTOR MASSÉ À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que depuis cette seconde mandature, c'est un sujet que les élus surveillent. Il regrette que M. Michel GÜET, guide du patrimoine du 9^e soit souffrant et ne puisse être présent. Il connaît très bien la petite fille de l'ancien propriétaire du Bal Tabarin. C'est un projet extrêmement beau qu'il a beaucoup porté. Pour ceux qui ne le savent pas, le Bal Tabarin est un lieu emblématique situé à l'angle de la rue Jean-Baptiste Pigalle et de la rue Victor Massé qui est aujourd'hui remplacé par un immeuble années 70 avec des magasins de musique au rez-de-chaussée. C'est un peu la tradition de ce lieu rue Victor Massé. Au Conseil de Paris de juillet dernier, M. Alexis GOVCIYAN et Madame la Maire ont présenté un vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au Bal Tabarin situé 36 rue Victor Massé. Ce vœu a immédiatement rencontré l'adhésion de l'assemblée puisqu'il fut voté à l'unanimité. On rappelait alors que le Bal Tabarin, fondé par le compositeur et chef d'orchestre Auguste BOSCH, a contribué, comme le Moulin Rouge, au développement et au rebond du quartier Pigalle. Ce lieu reste aujourd'hui encore un lieu emblématique dans la mémoire des Parisiens et constitue un marqueur de la richesse culturelle du 9^e. Son rayonnement national, mais aussi international, a conduit à accueillir des personnalités telles que Jean COCTEAU ou encore Joséphine BAKER et à en faire un lieu incontournable du quartier. Pour information, en collaboration avec la Ville, il y a eu la création de podcasts sur ce lieu d'histoire avec une histoire incroyable tout au long du 20^e siècle jusqu'au début des années 60, jusqu'à sa démolition. M. Nicolas COUR invite donc à voter en faveur de cette délibération qui fait suite au vœu du Conseil de Paris.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.489.

DÉLIBÉRATION 09.2022.050 (2022.DAC.543)
SUBVENTIONS (895 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 SOCIÉTÉS
CINÉMATOGRAPHIQUES GÉRANT À PARIS 34 SALLES DE CINÉMA
INDÉPENDANTES.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que les élus se positionnent et soutiennent les deux cinémas indépendants du 9^e arrondissement, d'autant plus qu'après une année 2020 et une partie de l'année 2021 particulièrement difficiles pour les salles de cinéma qui ne font pas partie des grands complexes, des grands distributeurs, ces structures et notamment ces indépendants ont besoin d'un engagement fort de la Ville à leurs côtés avec un soutien au niveau local.

Pour le 9^e arrondissement, cela concerne deux établissements bien connus : le fameux Max Linder, Max Linder Panorama, qui est une salle mythique à Paris pas assez connue, une des salles les plus confortables avec un des plus beaux écrans aujourd'hui dans le centre de la capitale ; et bien entendu les 5 Caumartin, rue Saint Lazare. La présente délibération propose d'attribuer une subvention de fonctionnement annuel de 35 000 euros au Max Linder. Cette subvention devrait notamment permettre d'organiser des projections destinées au jeune public. La directrice du Max Linder y est extrêmement attachée. Les élus la soutiennent dans cette démarche avec des films de patrimoine, du répertoire et de la découverte, et des rétrospectives sur les grands acteurs ainsi que des rencontres et des échanges à l'issue des films. Il y aura également des cycles liés à l'histoire contemporaine de sociétés et des avant-premières grand public. Concernant les 5 Caumartin, une subvention du même montant que les années précédentes, soit 20 000 euros, lui est attribuée. Le cinéma a actuellement pour objectif de conquérir un public plus jeune et plus diversifié. Il est vrai que c'est de plus en plus difficile, compte tenu des développements des plateformes, de faire venir les plus jeunes au cinéma sur grand écran. Ils ont ainsi créé une nouvelle offre tarifaire proposant une place à 4,90 euros pour les moins de 27 ans. C'est une très belle initiative. Ils proposent en parallèle des documentaires engagés ainsi que des soirées de courts métrages avec des débats. La subvention de la Ville leur permettra de poursuivre ce développement déjà bien enclenché. À la veille de l'ouverture du Festival de Cannes, cet engagement pour le cinéma via la Ville et pour les deux salles du 9^e, est renforcé. M. Nicolas COUR invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire remercie M. Nicolas COUR d'avoir bien veillé à ce que les subventions soient au bon montant cette année. On s'est battu et on a obtenu ce que souhaitaient le Max Linder et les 5 Caumartin.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.543.

Madame la Maire donne la parole à M. Arnaud NGATCHA pour qu'il fasse part d'une initiative.

M. Arnaud NGATCHA expose qu'on relancera cette année le jumelage historique qui lie la Ville de Paris à la ville de Rome, qui date de 1956. À compter du mois de juillet, une série de manifestations de tout ordre auront lieu.

Elles débiteront avec la venue du maire de Rome qui prendra la parole devant le Conseil de Paris. Il sera dans la capitale pour un certain nombre de visites aux différents arrondissements. Il avait proposé une réunion dans les différents arrondissements avec les maires d'arrondissement. Malheureusement, pour des raisons sans doute d'agenda, la Mairie du 9^e n'a pas pu être présente lors de cette réunion. Beaucoup de mairies d'arrondissement se sont manifestées : 5^e, 6^e, 8^e, 12^e. Il sera proposé de pavoiser aux couleurs de l'Italie toutes les mairies d'arrondissement ainsi que la Mairie de Paris pour la venue du maire de Rome. M. Arnaud NGATCHA aurait aimé savoir si on pouvait prévoir à la Mairie du 9^e un événement qui se raccrochera à ce jumelage qui va commencer en juillet et qui finira en 2026 pour les 70 ans du jumelage Paris-Rome, avant les prochaines élections municipales. On peut l'étaler dans une durée de temps qui n'est pas concentrée sur le mois de juillet. Ça peut être en septembre, octobre, novembre, mais juste prévoir un événement dans le 9^e, qui pourrait être culinaire par exemple.

Madame la Maire rappelle l'attachement des élus à l'Italie. Il n'y a pas une année, depuis 2014, où il ne se passe pas une manifestation sur l'Italie. On a, il y a quelques semaines encore, accueilli, pendant tout le début de l'année, la rétrospective sur Rodrigo PAIS, grand photographe italien du cinéma Cinecittà. Il y aura encore des manifestations au mois d'octobre avec Alberto Toscano.

VŒU 09.2022.051

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU SOUTIEN AU PROJET DE RÉNOVATION DU YMCA PARIS, 14 RUE DE TRÉVISE.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle ce qu'est le YMCA pour Paris et le 9^e. C'est un immeuble au 14 rue de Trévise, on l'appelle le YMCA Paris. Il héberge en son sein un théâtre et la plus ancienne salle de basket du monde qui est remarquable. Mais il y a également des salles polyvalentes et un foyer pour jeunes étudiants ou en activité professionnelle. C'est un immeuble qui date de 1893 et qui est la propriété de l'association UCJF/JG reconnue d'utilité publique et à but non lucratif. Ce bâtiment accueille en permanence, en plus d'activités du théâtre et du foyer d'hébergement, une trentaine d'associations dans des conditions très intéressantes de mise à disposition des espaces pour leurs activités. À ce titre-là, pour la Mairie c'est vraiment très précieux puisque les associations ont toujours des gros problèmes de locaux. Grâce au YMCA, un peu plus de 35 associations peuvent avoir des locaux et peuvent se développer. Les activités de proximité vers les habitants du 9^e et du 10^e arrondissement au 14 rue de Trévise concernent autant les domaines culturels que sportifs et d'enseignement. Chaque semaine, ce sont plus de 1 400 personnes, adultes et enfants, qui bénéficient d'activités culturelles, sportives et d'enseignement dans ce bâtiment, sans compter les spectateurs du théâtre et les jeunes hébergés. C'est un projet de rénovation organisé par l'association pour la modernisation, la mise aux normes et le renforcement de l'accessibilité du 14 rue de Trévise pour un montant global de 8 millions d'euros, avec un démarrage des travaux prévu cet été pour une durée de 18 mois. Ce projet ambitieux de rénovation pour un meilleur accueil des habitants se situe dans un quartier très marqué par le drame survenu à la suite d'une explosion au gaz le 12 janvier 2019 devant les 4-6 rue de Trévise.

Point très important, ce projet est fondamental pour le territoire du 9^e et pour Paris dans la perspective des Jeux olympiques de 2024 du fait que c'est la salle de basket la plus ancienne du monde. Considérant la volonté de l'association d'avoir recours à plusieurs modes de financement privés et publics, le projet a reçu le soutien financier de la Fondation du patrimoine et de plusieurs fédérations de basket-ball, et repose sur un prêt de 4 millions d'euros contracté par l'association. Un projet a également été déposé au budget participatif 2021 en lien avec le conseil de quartier Faubourg-Montmartre mais n'a pas été retenu en septembre dernier par les habitants à quelques voix près.

M. Jean-Pierre PLAGNARD déclare que Madame la Maire et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris rende un avis favorable à la demande de subvention d'investissement de 1 500 000 euros déposée par l'association UCJF/JG auprès de ses services.

M. Arnaud NGATCHA confirme que c'est un lieu exceptionnel. Il a découvert cette salle qui est quand même assez magique. Effectivement, dans l'optique des Jeux olympiques et paralympiques, il est vraiment nécessaire que ce lieu unique soit remis en valeur et préservé. Cependant le dossier avait été présenté dans le cadre du budget participatif et malheureusement pas retenu par les habitants du 9^e. C'est un patrimoine sportif privé, on n'est pas dans un patrimoine sportif associatif.

M. Arnaud NGATCHA soutient l'exécutif mais ne peut pas aller à l'encontre de l'instruction donnée par son collègue, adjoint aux sports, qui fait partie de l'exécutif. Il considère qu'il faudrait que ce soit revu dans le cadre du budget participatif et que, compte tenu des finances de la Ville et des investissements qu'il y a à faire, ça ne rentrerait pas dans le cadre. Néanmoins, pour les raisons qu'il a exposées, il s'abstiendra donc.

Madame la Maire annonce que les élus vont revenir à la charge pour soutenir ce beau projet d'un établissement qui est au-delà du privé, qui est un établissement associatif et patrimonial qui promeut le vivre ensemble et l'ouverture sur le quartier. Si on ne trouve pas cette subvention d'investissement, ce sera peut-être une subvention sur les travaux. Il faut y arriver. Ce projet n'est pas focalisé sur les Jeux olympiques, il est d'abord ouvert à tout le monde sans conditionnalité, les jeunes comme les seniors. Les gens peuvent accéder à ces équipements sportifs ou à ces activités culturelles au moindre coût.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. Arnaud NGATCHA) le vœu suivant :

Considérant que l'immeuble du 14 rue de Trévise, appelé YMCA Paris, héberge en son sein un théâtre, la plus ancienne salle de basket-ball du monde, mais également

des salles polyvalentes et un foyer pour jeunes étudiants ou en activité professionnelle ;

Considérant que le 14 rue de Trévisé est depuis 1893, date de sa construction, la propriété de l'association UCJF/JG reconnue d'utilité publique et à but non lucratif ;

Considérant que le 14 rue de Trévisé accueille en permanence, en plus des activités du théâtre et du foyer d'hébergement, une trentaine d'associations dans des conditions très intéressantes de mise à disposition des espaces pour leurs activités ;

Considérant que les activités de proximité ainsi proposées aux habitants des 9^e et 10^e arrondissements au 14 rue de Trévisé concernent autant les domaines culturel que sportif et d'enseignement ;

Considérant que chaque semaine, plus de 1 400 personnes, adultes ou enfants, bénéficient donc d'activités culturelles, sportives ou d'enseignement au sein du 14 rue de Trévisé, sans compter les spectateurs du théâtre et les jeunes hébergés ;

Considérant le projet de rénovation de l'association UCJF/JG pour la modernisation, la mise aux normes et le renforcement de l'accessibilité du 14 rue de Trévisé pour un montant global de 8 millions d'euros avec un démarrage des travaux prévu cet été pour une durée de 18 mois ;

Considérant que cet ambitieux projet de rénovation pour un meilleur accueil des habitants se situe dans un quartier très marqué par le drame à la suite d'une explosion au gaz le 12 janvier 2019 devant les 4-6 rue de Trévisé ;

Considérant que ce projet est fondamental pour le territoire du 9^e et de Paris dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 ;

Considérant la volonté de l'association d'avoir recours à plusieurs modes de financement privés et publics (le projet a reçu le soutien financier de la Fondation du patrimoine et de plusieurs fédérations de basket-ball, et repose sur un prêt de 4 millions d'euros contracté par l'association. Un projet a également été déposé au budget participatif 2021 en lien avec le conseil de quartier Faubourg-Montmartre mais n'avait pas été retenu en septembre dernier par les habitants à quelques voix près) ;

Considérant que la recherche de financements complémentaires s'élève encore à ce jour à 700 000 euros ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- rende un avis favorable à la demande de subvention d'investissement de 200 000 euros déposée par l'association UCJF/JG auprès de ses services.***

VŒU 09.2022.052

VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR GUILLAUME COT ET FRÉDÉRIQUE DUTREUIL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA SITUATION DES PERSONNES EXILÉES OCCUPANT LE BÂTIMENT DU 17 RUE SAULNIER.

M. Guillaume COT intervient : *« Les noms de nos pays et de nos dictateurs diffèrent mais nos histoires sont les mêmes. Nous, les immigrés, n'avons pas trouvé le droit de vivre dans nos pays. Comme tout le monde, nous aurions aimé travailler, étudier et apprendre. Nous n'avons jamais voulu partir. Dans nos pays, nous avons échappé à la mort. Certains d'entre nous se sont échappés de prison. Parce que nous n'avons pas trouvé le droit d'y vivre, nous avons traversé le Sahara. Puis nous avons risqué notre vie en traversant la Méditerranée. Pendant ce voyage, nous avons perdu beaucoup trop d'entre nous. »* .

M. Guillaume COT, pour présenter ce vœu, tenait à commencer par faire entendre ce texte de la déclaration des immigrés habitant le 17 rue Saulnier, ce lieu maintenant connu comme ambassade des immigrés. Au dernier conseil, les élus avaient loué l'action de Madame la Maire en faveur des réfugiés ukrainiens. Le vœu qui est proposé aujourd'hui invite la Mairie du 9^e à continuer cette action en faveur des réfugiés, d'où qu'ils viennent. On connaît la situation des personnes qui vivent actuellement rue Saulnier. Beaucoup d'entre elles d'ailleurs, des réfugiés politiques, ont obtenu l'asile. D'autres sont en cours d'obtention de l'asile. Elles attendent parfois depuis des années et des années sur le sol français. Ce vœu est proposé en soutien à ces personnes qui, si elles ne vivaient pas rue Saulnier, vivraient sans doute dans des tentes, dans la rue, dans des conditions extrêmement difficiles. Étant donné l'unanimité humaniste des élus la dernière fois par rapport aux réfugiés ukrainiens, M. Guillaume COT pense que ce vœu fera l'unanimité puisqu'il y a, là encore, le besoin de soutenir « nos frères en humanité ».

M. Alexis GOVCIYAN remercie M. Guillaume COT. Bien évidemment, les élus partagent sur le fond les préoccupations qui sont les siennes mais là, comme il s'agit de voter un vœu, en l'occurrence une délibération en conseil d'arrondissement, il souhaite argumenter sur deux ou trois points. Le premier, c'est sur la destination du vœu. Compte tenu des compétences qui sont évoquées dans ce vœu, il s'agit plutôt d'adresser un tel vœu à la Maire de Paris et non pas à la Maire du 9^e arrondissement, ceci pour cadrer le sujet par rapport à son importance et parce qu'il s'agit d'hommes, de femmes, d'enfants et de familles. Il s'agit aussi de situations douloureuses. C'est quelque chose qui dépasse le cadre des compétences de la Maire du 9^e et s'adresse essentiellement à la Maire de Paris. Voilà pour la destination. Ensuite, sur l'exposé des motifs, il fait observer à M. Guillaume COT qu'il a parfois quelques tentatives de confusion, sans doute pas du tout volontaires, mais qui viennent brouiller un peu le texte. Il parle de réfugiés, il fait allusion à la convention de Genève, il fait référence à tout ce qui est accord de Dublin. Il s'agit effectivement de réfugiés dans ces cas-là mais cela ne s'applique pas aux personnes qui sont 17 rue Saulnier parce qu'elles ne sont pas réfugiés au sens strict et administratif du terme. Ce sont effectivement des migrants, des personnes exilées et des personnes sans papiers. Il faut s'entendre sur la notion de réfugiés ou pas. Enfin, lorsque M. Guillaume COT émet le vœu que la Maire du 9^e traite de manière égale tous les réfugiés, M. Alexis GOVCIYAN se doit de dire et de réaffirmer que

c'est déjà ce que fait la Maire du 9^e puisqu'elle traite de manière égale tous les réfugiés, actuellement les réfugiés ukrainiens puisque ce sont ceux qui sont l'objet de guerre et de sévices, comme c'était précédemment le cas pour les réfugiés syriens, afghans, etc. Donc, ce traitement de manière égale se fait déjà. Il ne voit pas la nécessité de mettre cela dans le texte. Enfin, et surtout, malgré toute l'importance qu'on pourrait accorder à ce vœu, encore une fois, il y a une procédure judiciaire en cours. En effet, le 26 avril dernier, le juge a été saisi au civil par le propriétaire des lieux qui a également saisi le préfet de Police de Paris pour l'évacuation des lieux. Une première audience a eu lieu le 9 mai dernier mais un report a été obtenu par les défenseurs assignés car ils étaient sans avocat. Aussi, ont-ils sollicité le renvoi de l'affaire dans l'attente que leur soit désigné un avocat au titre de l'aide juridictionnelle. Deux autres occupants se sont également présentés en qualité d'intervenants volontaires. Dans la mesure où ils ont présenté à Madame la Présidente du tribunal des justificatifs attestant de leur démarche, cette dernière a donc prononcé le renvoi du dossier à la première date utile et une nouvelle audience aura donc lieu le 9 juin prochain à 9h. Le dossier est entre les mains de la justice. Il convient donc d'attendre, pour ce qui concerne la mairie, la conclusion de la procédure judiciaire. Par la suite, une fois la procédure judiciaire terminée, M. Alexis GOVCIYAN invitera à adresser ce vœu à la Maire de Paris sur les autres aspects, ceux qui ne concernent pas la Maire du 9^e. Tel est le sens des différents arguments qu'il vient de développer.

Par conséquent, et parce que l'exécutif n'est pas dans une logique d'affrontement mais d'accompagnement, il propose à Madame la Maire de ne pas prendre part au vote en règle normale d'un conseil. C'est ce que M. Arnaud NGATCHA ferait au Conseil de Paris sur un vœu que l'on présenterait, ou un de ses collègues parce qu'en général, lui, il ne fait pas ce genre de choses. En règle générale, l'adjoint représentant l'exécutif parisien dirait : « *J'appelle au retrait. Sinon, je demanderai le rejet.* » L'exécutif ne le fera pas et ne demandera pas de retirer le vœu. Les arguments développés plaident dans le sens d'un retrait et dans tous les cas l'exécutif ne prendra pas part au vote si Madame la Maire en est d'accord.

Madame la Maire précise que dès leur installation, les élus sont allés à leur rencontre pour recueillir leurs doléances, leurs revendications et les besoins qui étaient les leurs, et bien évidemment, en lien avec la préfecture de région, la préfecture de Police et la Ville de Paris, et essayer de trouver une solution pour ces pauvres gens.

M. Arnaud NGATCHA veut préciser un point de sémantique car le mot « exilé » lui paraît plus approprié que le mot « réfugié » dans le cas présent. Ce serait une des conditions le concernant pour voter ce vœu. Deuxième point, il se dit étonné des propos de M. Alexis GOVCIYAN dont il connaît les compétences, car la prise en charge et l'hébergement des sans-abris, a fortiori des réfugiés, sont de la compétence de l'État.

M. Alexis GOVCIYAN précise « *On s'adresse à la Maire de Paris pour qu'en notre nom, elle prenne les mesures nécessaires* ».

M. Pierre MAURIN se dit en accord avec M. Arnaud NGATCHA car ce sujet relève avant tout de la compétence de l'État et de la préfecture de Police.

Il partage les préoccupations humanistes par rapport à ces personnes et c'est très bien d'être allé les voir pour comprendre leurs besoins. M. Pierre MAURIN s'abstiendra car il lui est difficile de voter ce vœu parce que s'il se passe la même chose dans d'autres arrondissements, il y aura d'autres vœux qui ne sont pas de la compétence des arrondissements qui seront votés. C'est avant tout à l'État de trouver une solution. Lorsqu'il y a un peu plus d'un million de réfugiés qui sont arrivés en Allemagne, c'est Mme Angela MERKEL qui a pris la décision de les accueillir et qui a tout organisé. À l'époque, cette décision était controversée. C'est probablement un des seuls dirigeants européens qui a accompagné tous ces réfugiés.

Madame la Maire conclut que c'est un sujet immensément complexe puisqu'il touche à l'humain. Elle propose de mettre le vœu au vote et que la majorité du 9^e arrondissement s'abstienne.

M. Guillaume COT entend les observations des uns et des autres. D'abord, il est vrai qu'il a dit « réfugiés » parce qu'il y a des réfugiés rue Saulnier. Il y en a qui ont obtenu l'asile, il ne faut pas croire qu'ils sont tous en situation de demande. Certains ont obtenu l'asile, parfois il y a des années. Ils vivent quand même à la rue. Par ailleurs, il tient à préciser que ce qui sera jugé en juin, ce n'est pas la prise en charge, c'est l'occupation. Le vœu concerne la prise en charge. Or, il lui semble que le mois dernier, le fait que l'aide apportée, par exemple aux réfugiés ukrainiens, n'était pas de la compétence de la Mairie, ne posait pas de problème.

Madame la Maire demande à M. Guillaume COT ce qu'il est en train d'insinuer.

M. Guillaume COT dit qu'il se permet juste de répondre.

Madame la Maire observe que cela fait « 4 fois, 5 fois, 6 fois qu'il parle de sa préférence pour les Ukrainiens ».

M. Guillaume COT répond qu'il n'a pas parlé de préférence. Il se borne seulement à dire que le vœu, dans la manière dont il est rédigé, ne s'adresse pas à la Maire du 9^e, mais propose que la Mairie du 9^e travaille avec la Mairie de Paris pour trouver des solutions, et avec la Préfecture. Il poursuit « *J'évoque : la Préfecture demande à la Ville de Paris des éléments, demande à l'État. Il s'agit donc en fait, pour la Mairie, de faire des demandes auprès des autorités compétentes et d'organiser éventuellement les collectes, comme ça a été fait avec le Lions Club, qui, je sais, est très actif en la matière.* » Il demande à ce que la Mairie du 9^e s'adresse à la Maire de Paris. Il ajoute que par ailleurs, si Madame la Maire a un problème avec la troisième demande, il est tout à fait d'accord pour la supprimer.

Madame la Maire met aux voix le vœu présenté par les écologistes, M. COT et Mme DUTREUIL.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Guillaume Cot, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Par 11 voix et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Frédérique Dutreuil et M. Guillaume Cot), le Conseil du 9^e arrondissement s'abstient sur le vœu suivant :

Considérant la situation de précarité extrême de centaines d'exilés à Paris ;

Considérant par exemple l'obligation pour 80 exilés d'occuper un bâtiment de la rue Saulnier pour trouver un lieu de repos, en sécurité, faute de solution pérenne ;

Considérant le travail remarquable des associations comme le collectif La Chapelle debout, pour lutter contre la précarité et les inégalités, et pour favoriser l'intégration des exilés à Paris ;

Considérant le vœu relatif à la situation en Ukraine et au soutien apporté par les Parisiennes et Parisiens, les maires d'arrondissement et la Ville de Paris, adopté en Conseil du 9^e arrondissement le lundi 14 mars 2022 ;

Considérant la permanence des conflits armés au Soudan, en Érythrée, au Mali, et les dangers encourus par les populations civiles dans de nombreux pays sur les continents africain et asiatique, matérialisés par des bombardements, des populations civiles qui fuient, et une crise humanitaire dont nous mesurons l'ampleur sur notre territoire ;

Considérant que la France s'est engagée, via la Convention de Genève, en vertu de son article 1.2.A, à accorder le statut de réfugié et toutes les garanties associées à ce statut, « à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, du fait de cette crainte, ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » ;

Considérant les accords de Dublin I, II et III, et le système de répartition des réfugiés entre les pays membres de l'Union européenne ;

Considérant le Pacte mondial sur les réfugiés voté par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2018 ;

Considérant l'engagement souvent réaffirmé des élus parisiens pour la sauvegarde de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté ;

Considérant l'engagement historique et maintes fois renouvelé de la Ville de Paris pour la défense de la liberté, de la paix, des valeurs démocratiques du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et en soutien aux peuples victimes de la guerre ;

Considérant la réaction très rapide de la Mairie du 9^e en organisant des collectes de dons en soutien au peuple ukrainien, ou en mettant à disposition deux hôtels dévolus à l'accueil et à la mise à l'abri de familles ukrainiennes ; que cette mobilisation a prouvé qu'il était possible de mettre à disposition des moyens pour mettre à l'abri un grand nombre de personnes exilées ;

Sur proposition de Guillaume Cot et Frédérique Dutreuil pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que la Mairie du 9^e arrondissement :

- **évalue les besoins des personnes réfugiées au 17 rue Saulnier et organise une collecte pour subvenir à ces besoins ;**
- **travaille avec la Mairie de Paris et la Préfecture afin de trouver des solutions pérennes et dignes pour les exilés réfugiés au 17 rue Saulnier ;**
- **traite de manière égale tous les réfugiés, quelle que soit leur nationalité à l'image de l'accueil des réfugiés ukrainiens ;**
- **demande à la Ville de Paris, qui a réaffirmé son rôle de ville-refuge, garante de l'accueil inconditionnel, de poursuivre ses actions en faveur d'un accueil digne des personnes réfugiées ;**
- **demande à l'État d'organiser l'accueil des personnes réfugiées et d'améliorer enfin les conditions d'accueil des personnes demandant l'asile en France.**

VŒU 09.2022.053

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'ORGANISATION D'ASSISES DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE PARIS.

M. Alexis GOVCIYAN donne lecture du vœu.

M. Pierre MAURIN pense qu'on pourrait compléter ce vœu par les perspectives d'évolution professionnelle des agents. On ne parle pas suffisamment de ce qu'on peut apporter aux agents en termes de formation, d'évolution professionnelle et de modes de travail car des modes de travail se développent. Il a présidé un bureau de vote avec une personne qui fait du télétravail, deux jours par semaine et trois jours à la Mairie de Paris, et elle habite dans le 77. Cela peut permettre d'apporter un peu de bien-être dans la vie des agents. Il se dit d'accord pour voter ce vœu si on intègre cette notion d'évolution des carrières.

M. Arnaud NGATCHA déclare que les mouvements sociaux évoqués dans le texte résultent directement des réformes du Gouvernement. Il rappelle que c'était la Ville de Paris et plus généralement l'ensemble des collectivités locales qui ont dû négocier la mise en œuvre de cette réforme dans des délais très courts puisque le second tour des élections municipales avait été reporté au mois de juin 2020. Il n'a pas le sentiment il n'y aurait pas suffisamment de concertation dans la prise en compte des conditions de travail des agents de la Ville de Paris. Il a lui-même des agents de la Ville de Paris sous sa responsabilité. Il y a évidemment des agents mécontents mais dire que Ville de Paris et l'adjoint aux ressources humaines de la Ville de Paris ne sont pas à l'écoute des agents lui semble une démarche un peu électoraliste. Il y a dans la plupart des entreprises publiques comme privées, aujourd'hui, un mal-être. Il y a des difficultés chez les agents de la Ville de Paris mais c'est général.

Ce n'est pas une critique uniquement sur la politique des ressources humaines de la Ville de Paris. Donc les Assises des Ressources Humaines lui paraissent indispensables au-delà de l'aspect politique dans une organisation publique comme la Ville de Paris.

Madame la Maire explique que tout n'a pas commencé avec l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique en 2019. Depuis 2014, les élus doivent subir les grèves des maîtres-nageurs à répétition dans les piscines, les grèves de la DPE, les grèves de la DFPE, et tout ce qui est puériculture. Ce qui est important, c'est arriver à passer cette période difficile pour tout le monde. Les gens sont fatigués, las de se dire : « *Ce sont les réformes qui n'ont pas eu lieu avant 2019, on en paie les frais aussi aujourd'hui.* » Il y a des secteurs qui sont en tension, il faut les regarder en face. On le voit dans les crèches, dans l'animation et le périscolaire, c'est très difficile de rendre ces postes attractifs. Ce vœu s'inscrit dans une démarche positive. Comment améliorer les choses pour avoir des postes plus attractifs pour les médecins scolaires ? On parle des crèches, on parle des piscines, on parle des bibliothèques, de tous les secteurs d'activité qui touchent les publics. Il y a des secteurs en tension. Lesquels ? Quelles sont les directions qui doivent être réformées ? Où faut-il recruter ? Où y a-t-il moins besoin de recrutements ? Madame la Maire souhaite une remise à plat et a demandé au cabinet de la Maire de Paris, il y a quelques semaines, d'avoir une idée des secteurs qui allaient bien et des secteurs en tension. L'idée est d'avancer parce que tout le monde a conscience que la situation est difficile. Il faut assurer le service public et c'est la philosophie du texte présenté.

Mme Frédérique DUTREUIL pense que les points où il y a des manques de personnel, de ressources humaines, sont connus. On ne peut pas d'un côté expliquer qu'il faut faire le point et ensuite dire que les dépenses de fonctionnement sont trop élevées. C'est le poste des ressources humaines qui est souvent attaqué. Bien évidemment l'ensemble des personnes travaillant dans le public ou dans le privé ont été affectées par la crise sanitaire de manière significative, que ce soit des risques psychosociaux, des pertes de sens, de difficulté. Au niveau des collectivités territoriales, c'est un peu comme au niveau de l'État, il y a des syndicats. Il y a en permanence des négociations sur les conditions de travail. Mme Frédérique DUTREUIL a l'impression qu'on voudrait enjamber les corps intermédiaires et rediscuter des ressources humaines. Elle partage le constat sur les risques et les difficultés, mais trouve la méthode discutable.

M. Alexis GOVCIYAN confirme qu'on voit les syndicats tous les jours en Conseil supérieur des administrations parisiennes parce que les syndicats viennent se plaindre justement auprès de l'exécutif municipal. Il invite ses collègues à se mettre en lien avec une conseillère ou un conseiller de Paris de leurs groupes pour écouter la manière dont se déroulent les débats afin de parler en connaissance de cause. Ils diront comment les choses se passent avec la CGT, avec FO, avec UNSA, etc.

Nous n'avons jamais remis en cause, ni ici, ni au Conseil de Paris, les dépenses de fonctionnement lorsqu'il s'agit des fonctionnaires qui agissent dans le cadre des fonctions dont il est question, c'est-à-dire les crèches, les piscines, les bibliothèques, la propreté, etc.

Il s'agit du bien-être des agents, du bien-vivre des agents, de leurs conditions de vie et de travail. On parle d'hommes et de femmes qui ont des soucis, qui ont des souffrances. Tous ces hommes, toutes ces femmes doivent être entendus. Ils doivent s'exprimer, non seulement les agents, mais aussi les partenaires sociaux. Ce sont des corps intermédiaires qu'on ne néglige pas, bien au contraire.

Madame la Maire conclut qu'il s'agit d'assurer le meilleur service public pour les Parisiennes et les Parisiens, et un service public de qualité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre (M. Arnaud NGATCHA) et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant les 55 000 agents œuvrant sur notre territoire au titre de la Ville de Paris ;

Considérant la période de troubles sociaux et sanitaires forts que nous venons de traverser au cours de laquelle de nombreux agents se sont engagés au service de la collectivité en prenant parfois des risques pour leur santé ou celle de leurs proches ;

Considérant que dans le même temps, la Ville de Paris a été amenée à négocier à la va-vite l'application de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ;

Considérant que cette période n'a fait qu'accentuer pour beaucoup un profond mal-être au travail antérieur déjà à la crise, en témoignent les mouvements répétés de grève des personnels des crèches, des piscines, des écoles, de la propreté ;

Considérant que les premiers pénalisés par ces mouvements de grève répétés sont les Parisiens qui nous font de plus en plus souvent part de leur dépit face à des services fermés ou aux horaires réduits (piscines, crèches, bibliothèques, périscolaire ...) de façon régulière et trop souvent au dernier moment ;

Considérant que ces mouvements viennent même entraver la bonne organisation personnelle et professionnelle des familles parisiennes ;

Considérant que les modes de vie, de travail, de déplacement des agents de la Ville de Paris et des habitants parisiens ont profondément changé avec la crise COVID et que des ajustements doivent donc être opérés ;

Considérant qu'alors que nous prônons la démocratie participative avec les Parisiens, nous nous devons d'entendre aussi les agents ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **organise dans les plus brefs délais des Assises des ressources humaines de la Ville de Paris qui seront l'occasion de consulter tous les agents de la Ville de Paris ainsi que les maires d'arrondissement sur les changements à opérer pour revenir à une situation plus apaisée tout en rendant plus attractif le statut d'agent de la Ville de Paris. Ces assises devront permettre aux agents, titulaires ou non, de s'exprimer sur les questions d'équilibre entre temps de travail et temps personnel, d'égalité femmes - hommes, de droit à la déconnexion tout en prenant en compte les sujétions de chaque corps de métier, mais également les sujétions liées aux particularités de la vie parisienne, telle que la cherté de la vie ou encore le temps de transport.**

VŒU 09.2022.054

VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL ET GUILLAUME COT POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA CRÉATION D'UNE DOCTRINE MUNICIPALE DES ASSISES DANS L'ESPACE PUBLIC.

Mme Frédérique DUTREUIL annonce un vœu qui demanderait la création d'une doctrine municipale des assises dans l'espace public et plus précisément des bancs. Elle rappelle que lors du pré-conseil, deux habitants ont demandé d'enlever les bancs. Mais en réalité, les bancs sur l'espace public ont aussi une fonction d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou en situation de grande fatigue. Les anciens disent : « *On adore la rue des Martyrs. Mais c'est vrai qu'avec les courses, on aimerait bien avoir un endroit pour pouvoir s'asseoir.* ». Pour des raisons que l'on comprend, certaines communes suppriment les bancs parce que cela peut, le soir, être l'occasion d'attroupements et entraîner des nuisances, pas que sonores. L'objectif est de profiter en réalité de la démarche pour une nouvelle esthétique parisienne. Saisir l'opportunité qui contient déjà un débat en interdisant désormais la suppression des bancs, c'est saisir cette opportunité pour établir une doctrine qui permettrait au final de chiffrer le nombre de bancs en fonction et d'imposer des critères sur les lieux d'emplacement. Est-ce que ce ne serait pas utile lorsqu'on a des rues avec un dénivelé important, pour les anciens, ceux qui sont en situation de handicap ou ont des problèmes de mobilité voire de surpoids, de pouvoir s'asseoir ? C'est aussi un engagement de la Maire de Paris que de mettre en place les quartiers d'accessibilité augmentée. C'est pour cela que Mme Frédérique DUTREUIL demande de voter favorablement ce vœu qui fait appel à l'organisation de concertation avec les habitants, les associations, les seniors, les organismes qui s'occupent du handicap, qui aboutirait à l'établissement d'une doctrine.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie Mme Frédérique DUTREUIL et son groupe pour ce vœu qui donne en plus l'occasion de parler de l'esthétisme sur l'espace public à Paris. C'est audacieux de sa part quand on représente la majorité. Il revient sur le banc Davioud qui a été un symbole fort de l'esthétisme de la Ville dont la majorité municipale à laquelle Mme Frédérique DUTREUIL appartient a souhaité se défaire pour des raisons un peu fallacieuses, en invoquant des mésusages et le coût d'entretien. Ces bancs n'ont pas souffert seulement de dégradation mais du temps qui passe et d'une absence criante d'entretien.

Ils sont souvent recouverts de fientes de pigeon. Combien a coûté à la Ville l'implantation de mobiliers d'une nouvelle ère dite connectée ? On pense, par exemple, aux poubelles dont on a hérité un moment dans l'arrondissement et qui ne convenaient pas du tout. S'il faut envisager Paris sous un angle moderne et contemporain, il ne faut pas forcément des formes non harmonieuses comme cela a été expérimenté et comme on le voit en permanence surgir dans tous les quartiers. Ce mobilier historique pourrait être complété dans certains quartiers, c'est vrai, encore faut-il que ce soit de façon réfléchie et ce n'est pas la tournure qu'a prise la politique de la mairie centrale depuis plusieurs années. M. Jean-Baptiste GARDES se fait un écho très édulcoré du mouvement « Saccage Paris » qui a défrayé la chronique, pas seulement sur les réseaux sociaux, et qui correspond à un vrai malaise des Parisiens vis-à-vis de ces expériences de la mairie centrale, et notamment du mauvais entretien de son mobilier urbain et des bancs en particulier depuis plusieurs années. La vérité, c'est que, depuis 2001 et l'arrivée de la gauche dans cette capitale, elle a été la proie d'initiatives fantaisistes qui ont abouti de façon anarchique à l'accumulation et à la pose de mobiliers disgracieux peu qualitatifs, mal entretenus et qui ont dégradé les perspectives et la qualité paysagère, jusqu'à en effacer presque sa singularité à défaut de la dénaturer complètement. La modernité pour la modernité, ce n'est pas ça le progrès.

Pour revenir sur le vœu plus précisément, effectivement, il part d'une bonne intention. Et dans les considérants évoqués, il y a des choses qui sont vraies, notamment sur l'accessibilité de l'espace public pour les seniors et les personnes en situation de handicap. L'exécutif y est très sensible. Néanmoins, les considérants reprennent le vocable de la mairie centrale : « Embellir Paris », les rues aux écoles, les quartiers d'accessibilité, autant de termes très jolis mais qui cachent les responsabilités de la politique municipale sur la gestion de son espace public.

Il est dit que l'organisation de l'espace public ne se limite pas au flux. On a eu tout à l'heure en pré-conseil l'occasion de constater que ça ne se limite peut-être pas à ça, mais que le point de départ de tout ce malaise des Parisiens vis-à-vis de l'aménagement de l'espace public, c'est bien la capacité de continuer à se déplacer en toute sécurité dans les rues et dans les quartiers.

Le vœu parle également de créer des espaces conviviaux qui ne sont pas uniquement commerciaux en évoquant les terrasses. M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que c'est la mairie centrale qui a mis en place un système complètement anarchique qui crée des tensions chez les commerçants par des distorsions de concurrence dénoncées ici il y a déjà deux ans et dont le groupe de Mme Frédérique DUTREUIL a signalé qu'il ne comprenait pas le terme « distorsion de concurrence ». Aujourd'hui, il suffit de s'adresser à tous les commerçants pour constater qu'on est dans cette réalité-là.

Enfin, sur les considérants sur l'espace public, les bancs et l'utilité des bancs, les élus partagent le constat. Mme Frédérique DUTREUIL a donné des exemples très concrets avec lesquels l'exécutif est en phase, notamment sur les seniors qui peuvent éprouver des difficultés dans les rues de l'arrondissement dont certaines montent parfois vers Montmartre. Néanmoins, il s'agit tout d'abord d'aménager l'espace public en partant des priorités, c'est une question de méthode, plutôt que de créer une doctrine des bancs.

Dans cette mairie d'arrondissement, les élus préfèrent aménager l'espace public avec une méthode qui est le pragmatisme, un petit peu d'ordre, un petit peu de respect des règles, beaucoup de concertation et de l'esthétisme. On ne voit pas comment ce vœu s'inscrit dans ce cadre et surtout on ne voit pas l'intérêt de créer une nouvelle couche aux mille-feuilles avec un énième plan Assises et qui, en plus, n'est pas du ressort du conseil d'arrondissement. D'ailleurs, M. Jean-Baptiste GARDES pense que M. Guillaume COT a mis en doute les capacités d'un conseil d'arrondissement pour réguler l'espace public. C'est assez contradictoire ce qui est proposé. M. Jean-Baptiste GARDES propose de retirer ce vœu, l'exécutif sera contraint de voter contre.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle parle d'accessibilité. L'arrondissement du 9^e, c'est 17 % de personnes âgées qui rencontrent des difficultés. Ce n'est pas un peu partout dans tous les arrondissements. On lui oppose au final la beauté des bancs, point de vue qu'elle partage. Effectivement, ces bancs étaient un marqueur de la Ville de Paris, mais ce n'est pas l'objet du vœu. L'objet du vœu est : il y a de moins en moins de bancs, d'assises dans l'espace public. Il y a des personnes qui ont besoin en termes d'accessibilité et de mobilité, de pouvoir bénéficier de ces assises, peu importe le design. Est-ce que ça ne vaut pas le coup de mettre cela en place ou faire des propositions pragmatiques, peu importe ? Mais est-ce que ça ne vaut pas le coup de s'interroger sur comment faire pour améliorer la mobilité de près de 17 % des habitants de l'arrondissement ? Mme Frédérique DUTREUIL imagine que dans les autres arrondissements, c'est à peu près dans cet ordre de grandeur.

M. Nicolas COUR ajoute que ce qu'il faut prendre en compte, c'est la complexité de ce type de sujet au niveau local et micro local. En tant qu'élu local, lui qui a été très longtemps membre des conseils de quartier, il affirme que ce n'est pas un sujet aussi simple que ça. Par exemple, dans une rue du quartier de la Nouvelle Athènes, la rue La Bruyère, il y a quelques années, il y avait un banc quand la rue a été élargie, avec la plantation d'arbres. C'était apprécié. Mais le problème, c'est que les mêmes personnes qui réclamaient ce banc, qui étaient souvent des personnes qui ont du mal à se déplacer et qui souhaitaient justement avoir un lieu de repos, etc. étaient parfois les mêmes qui ont demandé à retirer ce banc pour des raisons d'attroupement et de nuisance sonore la nuit. Cela caractérise bien la complexité des mandats et notamment celui de M. Jean-Baptiste GARDES qui est en charge de l'espace public. C'est à chaque fois un dossier qui doit être traité au millimètre, rue par rue, en fonction des contraintes. On le voit de plus en plus à Paris. On le voit dans le partage de l'espace public On en a parlé en début de conseil d'arrondissement. Là encore, comme le disait Madame la Maire, c'est de la concertation, il faut trouver un point d'équilibre, mettre le curseur au bon endroit parce que lorsqu'on prend une décision d'un côté, ça ne va pas satisfaire de l'autre. Une doctrine générale ne sera forcément pas efficace.

Madame la Maire fait observer qu'elle a à cœur de multiplier les assises, ce qui a été fait dans les deux squares Montholon et Anvers qui ont été totalement réaménagés. C'est un sujet complexe qui demande un certain doigté et de l'équilibre. Elle souhaite vraiment avoir une doctrine à l'échelle de Paris pour préserver le patrimoine et le mobilier urbain.

Cependant, Madame la Maire, compte tenu des prises de position récentes du premier adjoint, M. GRÉGOIRE, a bon espoir qu'enfin, on puisse avoir des crédits pour de nouveaux panneaux de signalisation, du nouveau mobilier urbain et pour qu'il soit entretenu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que la Ville s'engage avec ambition pour transformer l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et plus convivial, avec des projets tels que la ville du quart d'heure, Embellir Paris, Rues aux Écoles ou encore Quartier d'Accessibilité Augmentée ;

Considérant que la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux mais doit également permettre une forme de convivialité, de rencontre et de lien social ;

Considérant que ces fonctions doivent pouvoir se réaliser gratuitement, hors d'offres commerciales comme celle des terrasses par exemple ;

Considérant que les assises dans l'espace public, notamment les bancs, sont en outre indispensables à la mobilité des certaines personnes particulièrement fatigables, que ce soit de façon permanente ou circonstancielle ;

Considérant qu'elles sont à ce titre des éléments essentiels de l'accessibilité universelle et qu'il est du devoir de la Ville de garantir un accès à toutes et à tous à l'espace public ;

Considérant que les conseils de seniors et les conseils du handicap pointent régulièrement le manque de bancs dans l'espace public ;

Considérant les inquiétudes ressenties parfois par certains riverains qui s'expriment, notamment lors des concertations sur les aménagements locaux ;

Considérant que ces oppositions peuvent être de nature à réduire le maillage régulier et suffisant d'assises dans la ville ;

Considérant que la démarche pour une nouvelle esthétique parisienne contient un début de position interdisant la suppression nette des bancs mais qu'il n'y a pas de doctrine spécifique ;

Sur proposition de Frédérique Dutreuil et Guillaume Cot pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- **qu'une concertation soit mise en place en vue de l'élaboration d'un nouveau plan banc ayant pour but la définition d'objectif chiffré d'augmentation des assises en ville, ainsi que des recommandations en terme de répartition et de disposition ;**
- **que cette concertation implique les CLH, les conseils des seniors, les associations pertinentes, les élus, centraux et d'arrondissement concernés, ainsi bien sûr que l'ensemble des services concernés ;**
- **que cette concertation soit réalisée dans un calendrier permettant l'application de la doctrine à la démarche des Quartier à Accessibilité Augmentée.**

VŒU 09.2022.055

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA PROTECTION DES ARBRES À PARIS.

M. Jean-Baptiste GARDES déclare que considérant le plan biodiversité adopté par le Conseil de Paris le 22 mars 2018 et valable jusqu'en 2024, les élus tiennent à redire qu'ils sont attachés et sensibles à la présence d'arbres à Paris. C'est un sentiment partagé par la quasi-totalité des Parisiennes et des Parisiens, comme ils l'expriment régulièrement. C'est en lien avec le sujet précédent sur les aménagements de l'espace public. Considérant que la destruction des arbres, notamment sur le Champ-de-Mars, qui a beaucoup agité les Parisiens ces derniers temps dans le bois de Vincennes, avec le prolongement de la ligne 1 semi-enterrée, et Porte de Montreuil, sont en contradiction avec les déclarations de la Maire de Paris qui dit faire de la végétalisation et de l'écologie des éléments fondamentaux de sa politique municipale. On sait que plus un arbre est ancien, plus il stocke de CO2, et que, plus il grandit rapidement, plus il stocke de CO2 rapidement, entre 10 et 50 kg par an pour des arbres nouveaux, entre 20 et 30 kg par an pour les arbres communs, démontrant ainsi la nécessité de préserver les arbres existants plutôt que de préférer systématiquement la plantation de nouveaux arbres. En détruisant des arbres anciens, on ne peut pas les remplacer si facilement en plantant de nouveaux arbres. Donc ces abattages de grande ampleur sont en contradiction totale avec les objectifs affichés par la municipalité. Malheureusement, la Mairie de Paris ne fait preuve d'aucune précaution concernant les racines des arbres quand elle effectue des travaux de voirie, entraînant une fragilisation et un dépérissement de ceux-ci qui nécessitent in fine leur abattage. Un exemple célèbre dans un arrondissement voisin place du Tertre dans le 18^e en mars 2021 avec la glycine qui avait été dégradée à la suite d'un rejointement des pavés de l'esplanade, ce qui a amené à son abattage. La Ville de Paris a pourtant largement communiqué sur la mise en place de son Plan Arbres mais sans tenir compte de cette gestion quotidienne tout en continuant à procéder à de nombreux abattages qui se font sans qu'une véritable concertation soit menée avec les habitantes et les habitants, avec les commerçants mais aussi avec les associations, les conseils de quartier et les élus locaux des mairies d'arrondissement.

Ce qui met les habitants devant le fait accompli au moment où l'arbre est abattu. Les élus ont dans cet arrondissement des retours d'expérience positifs des riverains sur les nombreux aménagements faits depuis 2014 : la rue des Martyrs, la rue Montyon, la rue du Delta, la rue Manuel, la rue de Trévis, la rue Milton et toutes les autres qui commencent à être nombreuses depuis 2014. L'exécutif émet le vœu que la Maire de Paris s'engage solennellement à revoir totalement sa politique concernant les arbres à Paris en préservant ceux qui existent, notamment lors des travaux de voirie et des travaux d'aménagements de site, en proposant systématiquement d'intégrer aux projets urbains la préservation des arbres existants et la plantation de nouveaux et des essences plus variées et en intégrant de toute urgence dans son Plan arbres la rue de Châteaudun, la rue du Faubourg Montmartre et la rue Notre-Dame de Lorette, identifiées comme « grands axes plantables » par l'APUR lors de son étude « orientations pour des espaces végétalisés à Paris » publiée en décembre 2020.

M. Arnaud NGATCHA annonce essayer de répondre sans tout mettre dans les caricatures puisque depuis deux vœux, on a tous les clichés, mais on est en période électorale. Il rappelle qu'il y a à peu près 2 à 3 000 arbres par an qui sont abattus. Dans 80 % des cas, ce sont des abattages phytos, donc des arbres malades et abattus pour des raisons de sécurité. Le Plan Arbres a été adopté à la majorité du Conseil de Paris et M. Arnaud NGATCHA ne pense pas que M. Jean-Baptiste GARDES ait voté contre le Plan Arbres en Conseil de Paris.

Néanmoins, il imagine que le vœu que Madame la Maire souhaite porter part d'un bon sentiment, donc il s'abstiendra.

M. Guillaume COT intervient pour dire qu'il est d'accord avec une partie des considérants. En revanche, il est dommage de ne pas faire référence au Plan Arbres. Puisqu'on demande la démarche ERC, c'est l'action 14 du Plan Arbres. Il est demandé la compensation, c'est aux actions 12 et 14 du Plan Arbres. Il se déclare satisfait qu'elle soit demandée parce que c'était un amendement écologiste qui a été adopté et qui se trouve, lui aussi, dans le Plan Arbres. Comme M. NGATCHA, il trouve que cela part d'un bon sentiment et que la formulation n'est pas toujours très heureuse. Son groupe s'abstient aussi sur ce vœu.

M. Pierre MAURIN annonce que le groupe « Changer Paris » auquel il appartient est favorable à tout ce qui va en faveur des arbres. Il faut savoir qu'il y a 15 000 arbres qui ont été abattus depuis 2014, c'est quand même problématique. À Paris, il y a eu la polémique de la Tour Eiffel et de la prolongation de la ligne 1 à Vincennes, avec des arbres centenaires qui sont menacés. Il affirme être favorable à tout ce qui permet d'éviter la densification et de protéger les arbres.

M. Jean-Baptiste GARDES pense que si on voit de l'agressivité dans ce vœu et dans la façon dont il est présenté, c'est qu'il y a un petit peu d'aveuglement de l'opposition parce qu'il y a une colère chez les Parisiens qui se prolonge depuis des mois. La colère qui est générée par l'abattement de ces arbres est réelle. On ne parle pas de militants, on parle de Parisiens. Il y a aussi des exemples dans le 9^e.

Sur le deuxième point, le Plan Arbres. La phrase qui se trouve dans le vœu indique que la Ville de Paris a largement communiqué sur la mise en place de son Plan Arbres sans en tenir compte dans sa gestion quotidienne.

Il ne s'agit pas de caricature. Il s'agit de mettre en cause la gestion quotidienne du Plan Arbres et la gestion quotidienne de l'espace public par la majorité à laquelle ses interlocuteurs appartiennent. Il n'y a aucune agressivité de sa part.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Vu le Plan biodiversité adopté par Conseil de Paris le 22 mars 2018 et valable jusqu'en 2024 ;

Considérant qu'être attaché et sensible à la présence d'arbres à Paris sont des sentiments partagés par les quasi-totalités des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la destruction des arbres, notamment sur le Champ-de-Mars, dans le bois de Vincennes (prolongement de la ligne 1 semi-enterré) et Porte de Montreuil sont en contradiction avec les déclarations de la Maire de Paris qui dit faire de la végétalisation et de l'écologie des éléments fondamentaux de sa politique municipale ;

Considérant les conclusions du GIEC qui, dans son rapport de 2022, précise que face au développement des villes (70 % de la population mondiale en 2050), il est important de repenser le fonctionnement futur des zones urbaines « grâce à une consommation d'énergie réduite, à l'électrification des transports et à une meilleure absorption et stockage du carbone en utilisant la nature » ;

Considérant que, selon une étude parue dans la revue Nature, plus un arbre est ancien, plus il stocke de CO₂, et que, plus il grandit rapidement, plus il stocke de CO₂ rapidement (entre 10 et 50 kg/an pour les arbres nouveaux, entre 20 et 30 kg/an pour les arbres communs), démontrant ainsi la nécessité de préserver les arbres existants plutôt que de préférer systématiquement la plantation de nouveaux arbres ;

Considérant que ces éléments permettent d'affirmer que les arbres, leur plantation et leur développement jusqu'à maturité et au-delà, sont des outils indispensables quand on veut une ville de Paris « zéro carbone » et que ces abattages de grande ampleur sont en contradiction totale avec les objectifs affichés par la municipalité ;

Considérant qu'il ne suffit pas de planter des arbres et de ne pas les abattre pour réussir à atteindre ces objectifs ;

Considérant que malheureusement la Mairie de Paris ne fait preuve d'aucune précaution concernant les racines des arbres quand elle effectue des travaux de voirie, entraînant une fragilisation et un dépérissement de ceux-ci légitimant in fine leur abattage, comme l'a illustré l'injustifié tronçonnage de la glycine centenaire de la place du Tertre (18^e) en mars 2021 à la suite d'un rejointement des pavés de l'esplanade ;

Considérant que les arbres permettent de maintenir et même d'améliorer la biodiversité de la ville en favorisant la présence notamment des abeilles et autres insectes pollinisateurs, de papillons, d'oiseaux, de reptiles (lézards) et même de petits mammifères (écureuils), et que ce rôle joué par les arbres croît en importance avec leur âge ;

Considérant que les arbres permettent de rafraîchir l'air (de 0,5 °C à 2 °C) grâce au phénomène d'évapotranspiration, extrêmement utile en période de canicule et pour lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) ;

Considérant que les arbres permettent de gérer les précipitations en absorbant la pluie, réduisant ainsi les rejets à la Seine qui, lors des fortes précipitations, ne sont pas traités par le circuit de traitement des eaux usées de voirie, inadapté à ces volumes d'eau exceptionnels ;

Considérant que les arbres, grâce notamment à leur feuillage, absorbent des polluants dangereux pour les humains (ONG Nature Conservancy) et contribuent à réduire les concentrations en particules fines de 20 % à 50 % ainsi que l'ozone, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre ;

Considérant que les arbres, en particulier les plus âgés, sont des éléments irremplaçables du patrimoine, du paysage et de la beauté de Paris mais ont aussi une valeur inestimable en terme de captation de carbone et de réservoir de biodiversité ;

Considérant que la Ville de Paris a largement communiqué sur la mise en place de son Plan arbres sans en tenir compte dans sa gestion quotidienne ;

Considérant que Paris est l'une des villes les plus visitée au monde et qu'en raison de son rôle mondial, elle devrait être un exemple en matière de protection des arbres qui sont des atouts majeurs notamment dans la lutte contre les îlots de chaleurs ;

Considérant que ces abatages se font sans qu'une véritable concertation ne soit menée avec les habitantes et habitants, les commerçants, les associations, les conseils de quartier et les élus et élus, mettant les habitants devant le fait accompli ;

Considérant que quand on doit faire face à des problèmes aussi graves que l'adaptation de Paris au changement climatique et la santé de ses habitantes et habitants, que la réduction de nos émissions de GES, que la préservation du climat et de la biodiversité, que la limitation des pollutions de l'air et que le bien-être et la santé publique, il est irresponsable de se contenter de belles campagnes de communications et de déclarations hypocrites ;

Considérant les retours d'expérience positifs nombreux des riverains des nombreux aménagements livrés dans le 9^e depuis 2014 (Martyrs, Montyon, Delta, Manuel, Trévisse, Milton, Pierre Haret...) privilégiant la plantation d'arbre en pleine terre ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage solennellement à revoir totalement leur politique concernant les arbres à Paris en :

- ***préservant ceux qui existent notamment lors des travaux de voirie et travaux d'aménagements de site ;***
- ***proposant systématiquement d'intégrer aux projets urbains, la préservation des arbres existants et la plantation de nouveaux, aux essences plus variées ;***
- ***intégrant de toute urgence dans son Plan arbres la rue de Châteaudun, la rue du Faubourg Montmartre et la rue Notre-Dame de Lorette, identifiées comme « grands axes plantables » par l'APUR lors de son étude « orientations pour des espaces végétalisés à Paris » publiée fin décembre 2020.***

Madame la Maire termine le Conseil en donnant la parole à Mme Adeline GUILLEMAIN pour un point sur l'agression intervenue ce soir place Turgot.

Mme Adeline GUILLEMAIN fait état d'affrontements entre bandes rivales à Paris et il s'agit probablement d'un règlement de compte entre deux bandes. Un jeune mineur scolarisé au lycée Jacques Decour a été agressé et blessé au ventre. Il a été soigné sur place et stabilisé et emmené à la Pitié Salpêtrière. On n'a pas de nouvelles de son état de santé mais son pronostic vital était engagé. La police va renforcer la sécurité dans le secteur. L'agresseur a été arrêté, il habite le 9^e et est bien connu des services de police.

Madame la Maire affirme apporter tout son soutien et toute son aide à la communauté scolaire de Jacques Decour. Une cellule psychologique va être mise en place dans la classe de seconde où était scolarisé ce jeune homme. L'enquête est en cours. Il semblerait que ce soit un règlement de compte mais il convient de rester extrêmement prudent sur les circonstances de cette agression et de déplorer ce qui s'est passé.

Madame la Maire lève la séance et donne rendez-vous le 20 juin prochain. Elle remercie le public pour sa présence.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD